

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017



**Pays de
Fontainebleau**
Communauté d'agglomération





La communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau vous présente son rapport d'activités pour l'année 2017.

2017 est l'année de création de ce nouvel Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Il est composé de 26 communes et de 5 communautés de communes en fusion-extension.

En fusion : Entre Seine et Forêt et Pays de Fontainebleau et en extension, des communes des Pays de Bière, Terre du Gâtinais et Pays de Seine.

En 2016, un important travail préparatoire a été réalisé avec les présidents et vice-présidents des cinq intercommunalités pour aborder cette nouvelle agglomération dans les meilleures conditions. Pour exemple, la continuité de services, pour les transports et la collecte des déchets, était assurée dès le 1er janvier 2017 pour les 26 communes et ses habitants.

Il a été également nécessaire de créer nos instances délibératives dans un délai contraint pour les différentes commissions, groupes de travail, et conseils communautaires. Ces assemblées sont indispensables au fonctionnement de notre collectivité.

Les réalisations 2017 ont porté essentiellement sur une extension des actions pour le développement économique, un redimensionnement des accueils touristiques au nouveau périmètre, une continuité et des créations de chantiers d'eau et d'assainissement, la poursuite du déploiement de la fibre optique, la continuité du soutien aux associations. Un travail sur l'identité de notre Pays de Fontainebleau a été mené par nos élus et la réflexion collective a abouti à la création du logo présenté page 8. Ces réalisations sont compilées dans ce document.

Enfin, je tiens à remercier les vice-président(e)s, conseillers communautaires délégués, conseillers communautaires et conseillers municipaux pour leur investissement et leur travail tout au long de cette année ainsi que les agents et techniciens.

Le Président
Pascal GOUHOURY

La carte d'identité du Pays de Fontainebleau page 3

Les compétences obligatoires page 17

Les compétences optionnelles page 37

Les compétences facultatives page 45

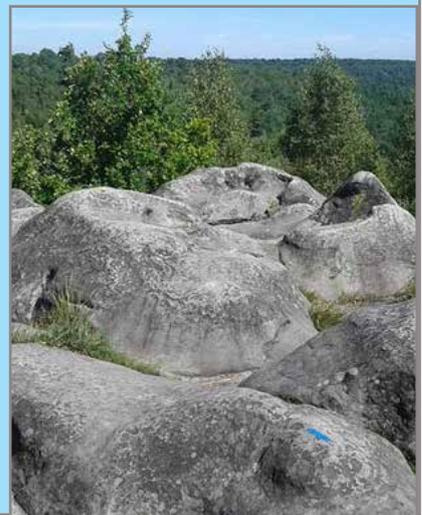
Rapport établi, conformément à la Loi n°99-586 du 12 juillet 1999 - art. 40

Le président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

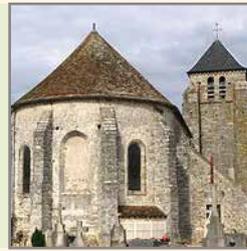
La carte d'identité du Pays de Fontainebleau

- Les communes qui le composent
- La naissance d'un nouveau territoire
- Le conseil communautaire
- L'organisation des services
- La commande publique
- Les finances



Achères-la-Forêt

Superficie : 12.60 km²
Nombre d'habitants : 1201
Nom des habitants : les Achérois (-oises)
Maire : Patrice MALCHÈRE



Arbonne-la-Forêt

Superficie : 15.08 km²
Nombre d'habitants : 1040
Nom des habitants : les Arbonnais (aises)
Maire : Colette GABET



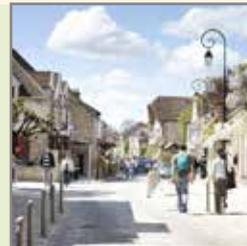
Avon

Superficie : 3.83 km²
Nombre d'habitants : 13761
Nom des habitants : les Avonnais (aises)
Maire : Marie-Charlotte NOUHAUD



Barbizon

Superficie : 5.27 km²
Nombre d'habitants : 1277
Nom des habitants : les Barbizonnais (aises)
Maire : Philippe DOUCE



Bois-le-roi

Superficie : 6.91 km²
Nombre d'habitants : 5617
Nom des habitants : les Bacots (-ottes)
Maire : Jérôme MABILLE



Boissy-aux-Cailles

Superficie : 16.40 km²
Nombre d'habitants : 307
Nom des habitants : les Boisséens (-éennes)
Maire : Patrick POCHON



Bourron-Marlotte

Superficie : 11.26 km²
Nombre d'habitants : 2690
Nom des habitants : les Bourronnais-marlottins (-aises)
Maire : Jean-Pierre JOUBERT





Cély

Superficie : 6.19 km²
Nombre d'habitants : 1180
Nom des habitants : les Célysiens (nes)
Maire : Maryse GARMARD-PETERS



Chailly-en-Bière

Superficie : 13.08 km²
Nombre d'habitants : 1982
Nom des habitants : les Chaillotins (ines)
Maire : Patrick GRUEL



Chartrettes

Superficie : 10.10 km²
Nombre d'habitants : 2602
Nom des habitants : les Chartrettois (-oises)
Maire : Michel BUREAU



Fleury-en-Bière

Superficie : 13.87 km²
Nombre d'habitants : 653
Nom des habitants : les Fleurysiens (-iennes)
Maire : Chantal LE BRET



Fontainebleau

Superficie : 172.1 km²
Nombre d'habitants : 14839
Nom des habitants : les Bellifontains (-aines)
Maire : Frédéric VALLETOUX



Héricy

Superficie : 10.68 km²
Nombre d'habitants : 2527
Nom des habitants : les Héricéens (-éennes)
Maire : Sylvie BELLECOURT-BOUCHET



La Chapelle la Reine

Superficie : 15.9 km²
Nombre d'habitants : 2521
Nom des habitants : les Chapelains (-aines)
Maire : Gérard CHANCLUD

Le Vaudoué

Superficie : 17.16 km²
Nombre d'habitants : 767
Nom des habitants : les Valdéens (-nes)
Maire : Pierre BACQUÉ



Noisy-sur-École

Superficie : 29.91 km²
Nombre d'habitants : 1909
Nom des habitants : les Noisés (-éennes)
Maire : Christian BOURNERY



Perthes

Superficie : 12.22 km²
Nombre d'habitants : 2137
Nom des habitants : les Perthois (-oises)
Maire : Alain CHAMBRON



Recloses

Superficie : 9.35 km²
Nombre d'habitants : 704
Nom des habitants : les Reclosiots (-iottes)
Maire : Catherine TRIOLET



Saint-Germain-sur-École

Superficie : 2.53 km²
Nombre d'habitants : 345
Nom des habitants : les San-germanoïsi (-oises)
Maire : Christiane WALTER



Saint-Martin-en-Bière

Superficie : 7.81 km²
Nombre d'habitants : 787
Nom des habitants : les San-martinois (-oises)
Maire : Véronique FÉMÉNIA



Saint-Sauveur-sur-École

Superficie : 7.32 km²
Nombre d'habitants : 1109
Nom des habitants : les San-salvatoriens (-iennes)
Maire : Christophe BAGUET





Samois-sur-Seine

Superficie : 6.3 km²
Nombre d'habitants : 2095
Nom des habitants : les Samoisiens (-iennes)
Maire : Didier MAUS



Samoreau

Superficie : 5.65 km²
Nombre d'habitants : 2325
Nom des habitants : les Samoréens (-éennes)
Maire : Pascal GOUHOURY



Tousson

Superficie : 13.24 km²
Nombre d'habitants : 388
Nom des habitants : les Toussonais (-aises)
Maire : Aimé PLOUVIER



Ury

Superficie : 8.21 km²
Nombre d'habitants : 819
Nom des habitants : les Uriquois (-oises)
Maire : Daniel CATALAN



Vulaines-sur-Seine

Superficie : 4.42 km²
Nombre d'habitants : 2650
Nom des habitants : les Vulainots (-ottes)
Maire : Patrick CHADAILLAT



La naissance d'un nouveau territoire

La Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau est composée de 26 communes.

Elle est issue au 1er janvier 2017 de :

–La fusion de deux communautés de communes « Pays de Fontainebleau » et « Entre Seine-et-Forêt »

et

–L'intégration des communes de Achères-la-Forêt, Arbonne-la-Forêt, Barbizon, Bois-le-Roi, Boissy-aux-Cailles, Cély, Chailly-en-Bière, La Chapelle-la-Reine, Chartrettes, Fleury-en-Bière, Noisy-sur-École, Perthes, Saint-Germain-sur-École, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-École, Tousson, Ury et Le Vaudoué, issus de 3 communautés de communes : Terres du Gâtinais, Pays de Bière et Pays de Seine.

La communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF) est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). À ce titre, elle permet aux différentes communes qui la composent de gérer ensemble des services ou des équipements publics, mais aussi d'élaborer des projets d'aménagement, d'urbanisme ou de développement économique.



Chartrettes



Chailly-en-Bière



Noisy-sur-École

Génèse du nouveau logo :



 **Pays de Fontainebleau**
Communauté d'agglomération



La communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau est devenue l'un des axes centraux du développement touristique du sud Seine-et-Marne. Son cadre naturel unique et son patrimoine historique d'exception constituent l'un de ses indéniables atouts. La forêt domaniale de Fontainebleau, massif forestier qui s'étend sur une surface homogène de plus de 22 000 hectares, est le deuxième massif boisé de France. En sus de cette forêt offrant plus de 3 000 km de sentiers pédestres, le château de Fontainebleau, de renommée mondiale, permet de dynamiser la ville de Fontainebleau mais aussi l'ensemble de son bassin de vie.

Si Fontainebleau contribue fortement au dynamisme de l'intercommunalité, notamment en terme touristique, toutes les autres communes de l'agglomération y participent également à différentes échelles. Chacune des communes comprend un riche patrimoine historique, mais aussi artistique, **3 ont le label villages de caractère : Barbizon, Bourron-Marlotte et Samois-sur-Seine.**



Barbizon



Le Grand Parquet



Bourron-Marlotte



Samois-sur-Seine

Grâce à la coopération des communes membres, le Pays de Fontainebleau a pu développer de nombreux projets, et gère aujourd'hui des équipements très prisés comme la piscine de la Faisanderie, le stade Philippe Mahut et le stade équestre du Grand Parquet (entre autres), mettant ainsi en avant le champ de compétences Sport et Tourisme. Les communes gèrent ensemble des services ou des

équipements publics et élaborent des projets d'aménagement, d'urbanisme.

La compétence développement économique s'illustre particulièrement dans l'animation économique et l'appui à la création d'entreprises avec sa pépinière : le Booster. En matière d'immobilier d'entreprises, le Pays de Fontainebleau a impulsé en 2014 la création d'un centre innovant de bureaux, permettant notamment le coworking, particulièrement destiné aux indépendants, TPE et salariés en télétravail.

Le Pays de Fontainebleau est un territoire aux nombreuses richesses que la nouvelle agglomération a à cœur de préserver et de valoriser.

Statut : EPCI

Population : 68 212 habitants

Composition : 26 Communes

Arbonne-la-Forêt, Achères-la-Forêt, Avon,

Barbizon, Bois-le-Roi, Boissy-aux-Cailles,

Bourron-Marlotte, Cély, Chailly-en-Bière,

Chartrettes, Fleury-en-Bière, Fontainebleau,

Héricy, La Chapelle-la-Reine, Le Vaudoué,

Noisy-sur-École, Perthes, Recloses,

Saint-Germain-sur-École, Saint-Martin-en-Bière,

Saint-Sauveur-sur-École, Samois-sur-Seine,

Samoreau, Tousson, Ury et Vulaines-sur-Seine.

Le conseil communautaire

Le conseil communautaire est l'organe délibérant de l'agglomération du Pays de Fontainebleau

Son rôle est d'examiner les points soumis au vote et de les rendre exécutoires par délibérations.

Le conseil communautaire prend ainsi les décisions qui engagent la communauté d'agglomération.

Le conseil communautaire se réunit au moins une fois par trimestre.

Les réunions du conseil communautaire sont publiques et se déroulent sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération.

Les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés.



Réunion de conseil communautaire

LE PRÉSIDENT ET LES VICE-PRÉSIDENTS

PASCAL GOUHOURY

Maire de Samoreau

Président de la communauté d'agglomération

Frédéric VALLETOUX

Maire de Fontainebleau - 1^{er} Vice-président

Tourisme, enseignement supérieur, attractivité du territoire

Marie-Charlotte NOUHAUD

Maire d'Avon - 2^{ème} Vice-présidente

Environnement, développement durable

Christian BOURNERY

Maire de Noisy-sur-École - 3^{ème} Vice-président

Finances, budget, ressources humaines, mutualisation, rationalisation des syndicats

Sylvie BELLECOURT-BOUCHET

Maire de Héricy - 4^{ème} Vice-présidente

Cadre de vie, urbanisme, plan local d'urbanisme intercommunal, habitat, gens du voyage

Christophe BAGUET

Maire de Saint-Sauveur-sur-École - 5^{ème} Vice-président

Développement économique

Patrick GRUEL

Maire de Chailly-en-Bière - 6^{ème} Vice-président

Sport, culture

Michel BUREAU

Maire de Chartrettes - 7^{ème} Vice-président

Politique sociale, logement social et santé

Catherine TRIOLET

Maire de Recloses - 8^{ème} Vice-présidente

Transport et déplacement

Chantal LE BRET

Maire de Fleury-en-Bière - 9^{ème} Vice-présidente

Enfance, jeunesse, relais assistants maternels

Jérôme MABILLE

Maire de Bois-le-Roi - 10^{ème} Vice-président

Aménagement numérique

Les élus

1 Président

10 Vice-présidents(es)

18 conseillers communautaires délégués

32 conseillers communautaires

Le conseil en chiffres

9 conseils communautaires

118 arrêtés

50 décisions

720 dossiers

228 délibérations

Le travail des commissions en 2017, nombre de réunions

Finances, ressources humaines, mutualisation **6**

Environnement, développement durable **6**

Développement économique et tourisme **6**

Sport, enfance, jeunesse **5**

urbanisme, habitat, logement et déplacements **5**



LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DÉLÉGUÉS

Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE
Avon

Habitat et politique de la ville

Patrick CHADAILLAT
Vulaines-sur-Seine

Culture

Gérard CHANCLUD
La Chapelle-la-Reine

Projet de territoire et schéma de cohérence
territorial

Jean-Claude DELAUNE
Ury

Information communication

Philippe DOUCE
Barbizon

Zones d'activités

Véronique FÉMÉNIA
Saint-Martin-en-Bière

Mutualisations, groupement d'achats

Colette GABET
Arbonne-la-Forêt

Urbanisme

Maryse GALMARD-PETERS
Cély

Eau et assainissement

Jean-Pierre JOUBERT
Bourron-Marlotte

Création d'entreprises

Fabrice LARCHÉ
Perthes

Urbanisme

Geneviève MACHERY
Fontainebleau

Logement social,accessibilité

Patrice MALCHÈRE
Achères-la-Forêt

Transport à la demande

Aimé PLOUVIER
Tousson

Déplacements

Patrick POCHON
Boissy-aux-Cailles

Aménagement rural

François ROY
Avon

Relations associations sportives

Béatrice RUCHETON
Avon

Gens du voyage, Contrat Intercommunal de
Développement

Chrystel SOMBRET
Fontainebleau

Liaisons douces

Christiane WALTER
Saint-Germain-sur-École

Relais Assistants Maternels

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Avon : Geneviève ARNAUD, Dimitri BANDINI, Muriel CORMORANT, Yann DE CARLAN,
Claude DÉZERT, Olivier PLANCKE, Louise TISSERAND

Bois-le-Roi : David DINTILHAC, Sylvie HANNION, Alain HENRI, Hubert TURQUET

Bourron-Marlotte : Chantal PAYAN

Chailly-en-Bière : Philippe DROUET

Chartrettes : Valérie VILLIEZ

Héricy : Jean-Marie PETIT

Fontainebleau : Francine BOLLET, Philippe DORIN, Thibault FLINÉ, Monique FOURNIER,
Hélène MAGGIORI, Thierry PORTELETTE, Daniel RAYMOND, Roselyne SARKISSIAN,
Cédric THOMA

La Chapelle la Reine : Jean Claude HARRY

Le Vaudoué : Pierre BACQUÉ

Noisy-sur-École : Jean-Louis BOUCHUT

Perthes : Alain CHAMBRON

Samois-sur-Seine : Didier MAUS, Françoise BICHON-LHERMITTE

Samoreau : David POTTIER

Vulaines-sur-Seine : Laurent SIGLER

L'organisation des services

L'organisation de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau se structure en pôle et services.

Services rattachés au Président et directeur général des services

Cabinet

Communication

Pôles rattachés au directeur général des services

Pôle Sport, enfance, jeunesse, culture

- Petite enfance, enfance, jeunesse (accueil de loisirs, relais d'assistants maternels...)
- Sport : Complexes sportif (piscine et stade Philippe Mahut ; stade Pierre de Coubertin). Équipements et associations (relations avec les associations)

Service projet de territoire et politiques contractuelles

Pôle Finances

Pôle développement économique et touristique

Pôle urbanisme, habitat, logement et déplacement

- Urbanisme
- Habitat et déplacement
- Logement

Pôle cadre de vie et environnement

- Bâtiment et travaux
- Eau et assainissement
- Fibre optique
- Ordures Ménagères

Pôle administration générale et ressources humaines

- Commande publique et assurances
- Secrétariat général
- Ressources humaines
- Accueil
- Informatique

Les ressources humaines

Le service ressources humaines assure ses missions dans les quatre domaines suivants :

- La gestion administrative et statutaire du personnel,
- La gestion des relations avec les partenaires sociaux,
- La gestion et l'optimisation des ressources humaines,
- L'organisation du travail et de la vie au travail.

La communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau ayant été créée au 1er janvier 2017, le service ressources humaines a eu à gérer les missions quotidiennes de gestion administrative et de mise en œuvre des processus adaptés à une reconfiguration totale de l'organisation des services, tout en développant une politique de gestion des ressources humaines propre à l'agglomération.

Au 31 décembre 2017, l'effectif se compose de **75 agents en activité, de 6 agents dans une autre position administrative, d'un agent en contrat aidé et d'un apprenti.**

*59 fonctionnaires stagiaires ou titulaires :
30 hommes et 29 femmes*

Ils sont répartis de la manière suivante :

- filière administrative : 15 femmes et 4 hommes
- filière technique : 6 femmes et 20 hommes
- filière sportive : 3 femmes et 4 hommes
- filière animation : 5 femmes et 1 homme

*16 contractuels occupent un emploi permanent :
9 femmes et 7 hommes.*

Ils sont répartis de la manière suivante :

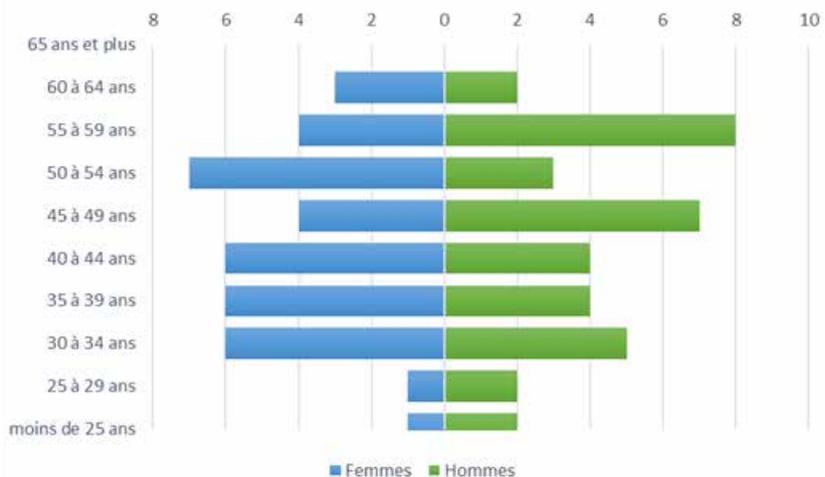
- filière administrative : 5 femmes et 2 hommes
- filière technique : 1 homme
- filière sportive : 4 hommes
- filière animation : 4 femmes

L'effectif est ainsi composé de 78% de fonctionnaires et 22% de contractuels.

Les actions réalisées en 2017 ont été nombreuses :

- Mise en œuvre du protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations pour tous les agents au 1er janvier 2017 ;
- Reprise des carrières et des paies de tous les agents transférés au 1er janvier 2017 ;
- Création du tableau des effectifs ;
- Adoption du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;
- Mise en place et élections des membres du comité technique et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ;
- Fixation des taux d'avancement de grade ;
- Mise en place du compte épargne temps : définition des règles d'ouverture, de fonctionnement et de fermeture ;
- Détermination de la liste des emplois ouvrant droit à un logement de fonction et fixation des conditions d'occupation de ces logements ;
- Définition des modalités d'accueil et gratification des stagiaires de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur ;
- Mise en place de l'entretien annuel d'évaluation ;
- Détermination des autorisations spéciales d'absence ;
- Renouvellement des mises à disposition d'une partie des services des communes membres au profit de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau.

Pyramide des âges



On note que le pourcentage majoritaire chez les hommes et les femmes correspond à celui de la tranche d'âge des plus de 50 ans. En termes de gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences, ce vieillissement des effectifs de la communauté d'agglomération engendrera une réflexion sur l'organisation des services et sur l'émergence de besoins en recrutement.

La commande publique

Le service commande publique a pour mission la sécurisation et l'optimisation économique des marchés publics de la communauté d'agglomération. À ce titre, le service accompagne les services de l'agglomération, dans le respect de la réglementation des marchés publics, pour la définition de la procédure la mieux adaptée au besoin et s'attache à assurer l'efficacité des achats effectués.

Suite à la création de l'agglomération du Pays de Fontainebleau et à la fusion de communautés de communes au 1er janvier 2017, les marchés passés par les anciennes entités, et toujours en cours d'exécution (au nombre de 18), ont été automatiquement transférés à la CAPF, au même titre

que l'ensemble des contrats. En outre, l'agglomération a été désignée coordonnateur du groupement de commandes GAS 77. Son secrétariat a donc été de facto intégré dans les missions du service commande publique. Celui-ci est chargé d'organiser et d'animer les assemblées générales et réunions, de recenser et d'identifier les besoins qui peuvent être mutualisés entre toutes les communes membres, de mettre en place les groupements de commandes et de rédiger les comptes rendus et procès-verbaux.



Réunion de conseil communautaire

Les principales procédures de 2017

- Extension et mise aux normes du bâtiment socio culturel 10 rue du Fief à Cély,
- Travaux de réhabilitation de la station d'épuration de Recloses,
- Travaux de réhabilitation et d'agrandissement de la base nautique de Samoies-sur-Seine,
- Fournitures de matériels et produits d'entretien,
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation des marchés d'assurances,
- Étude relative à la stratégie de développement et aux modalités de gestion du stade équestre du Grand Parquet à Fontainebleau,
- Acquisition d'un tracteur pour le Grand Parquet,
- Requalification de la ZAE de Chartrettes (lancé par l'ex-communauté de communes du Pays de Seine),
- Réalisation du schéma directeur d'assainissement du Pays de Seine (lancé par l'ex-communauté de communes du Pays de Seine),
- Étude de gouvernance liée au transfert des compétences eau et assainissement et assistance à maîtrise d'ouvrage pour la sortie, la préparation et la passation du mode de gestion du service public d'eau potable,
- Délégations de service public pour la gestion de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif des communes de l'ex-communauté de communes Entre Seine et Forêt (Héricy, Vulaines-sur-Seine et Samoreau),

Les finances

Il s'agit du premier budget du Pays de Fontainebleau, recomposé des budgets préexistants. Les budgets sont au nombre de 7 : 1 budget principal et 6 budgets annexes :

LE BUDGET PRINCIPAL :

En fonctionnement, le taux de consommation des dépenses est de 96.56% (33 104 894 €) et le taux de réalisation de recettes est de 102.10% (35 912 724 €). En investissement, le montant des dépenses est de 3 326 877 €, en recettes, la communauté d'agglomération n'a eu recours à aucun emprunt.

I - LE SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le compte administratif du service de l'eau présente un excédent global de clôture de 603 897,50€ et en intégrant les restes à réaliser un résultat définitif de 386 531,25 €. Ce budget ne concerne pour l'année 2017 que les communes d'Avon, Bourron Marlotte, Fontainebleau, Recloses, Samois sur Seine, Héricy, Samoreau et Vulaines.

II - LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Le compte administratif du service de l'assainissement présente un excédent global de clôture de 2 564 568,07 € et de 1 883 289,66 € en intégrant les restes à réaliser, ce qui permet avec le plan pluriannuel d'investissement une provision de 850 000€ HT /an.

Ce budget ne concerne pour l'année 2017 que les communes d'Avon, Bourron Marlotte, Fontainebleau, Recloses, Samois sur Seine, Héricy, Samoreau et Vulaines, Bois-le-Roi et Chartrettes.

III - LE TÉLÉCENTRE

Le compte administratif du télécentre présente un déficit global de clôture de 331 309,64€.

Ce budget concerne le bâtiment Tavernier à Fontainebleau dans lequel est présent une activité de co-working et une pépinière d'entreprises. Site géré par délégation de service public à Stop&Work.

IV - LE GRAND PARQUET

Le compte administratif du Grand Parquet présente un excédent global de clôture de 26 833,64€ et de 12 751,81 €, en intégrant les restes à réaliser.

Ce budget concerne le stade équestre du Grand Parquet situé route d'Orléans à Fontainebleau. Le site accueille des événements équestres, sportifs, familiaux.

V - PORT DE PLAISANCE

Le compte administratif du budget Port de plaisance présente un excédent global de clôture de 124 573,69 € et de 6 901,05 €, en intégrant les restes à réaliser.

Ce budget concerne le port de plaisance situé à Avon, de la gestion du site et des anneaux par l'association des marins de Fontainebleau.

L'année 2017 se traduit par un volume de dépenses de 36 697 798 €.

Le résultat de clôture de l'exercice est excédentaire 3 949 850 €.

La section de fonctionnement, comprend les dépenses (charges à caractère général, de personnel et autres) et des recettes (dotations de l'État, impôts et taxes, par exemple)

La section d'investissement, comprend elle aussi des dépenses (équipements de la collectivité, capital de la dette, etc...) et des recettes (emprunts, subventions de l'État, par exemple)

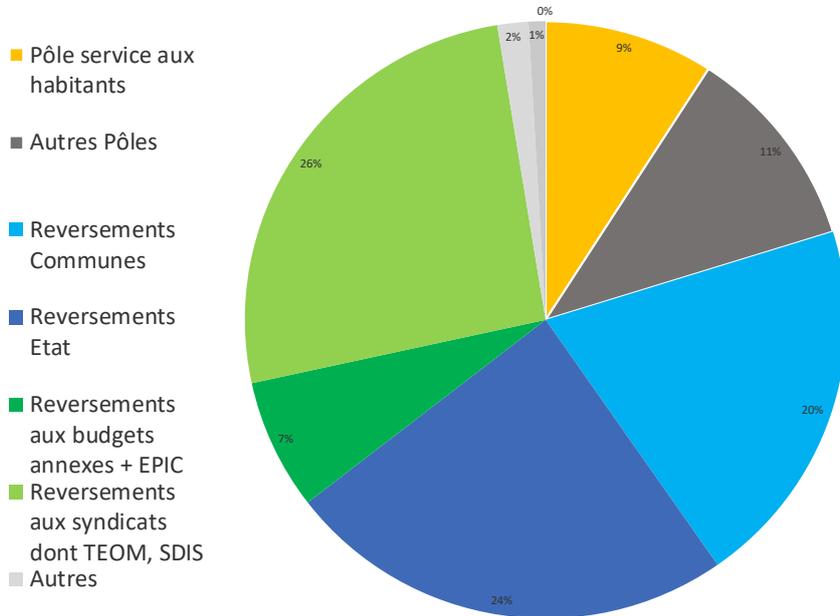
VI - ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS

Le compte administratif du budget Activité sportives et loisirs présente un excédent global de clôture de 94 928,16 €.

Ce budget concerne les activités concurrentielles de la piscine de la Faisanderie (hammam, sauna, aquagym).

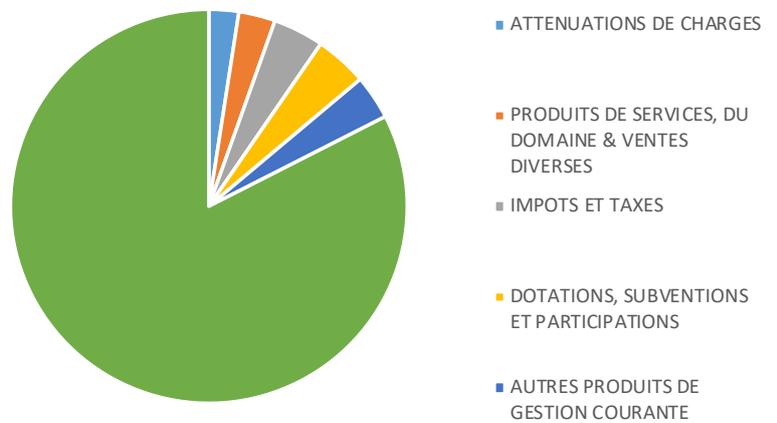


Dépenses réelles de fonctionnement 2017

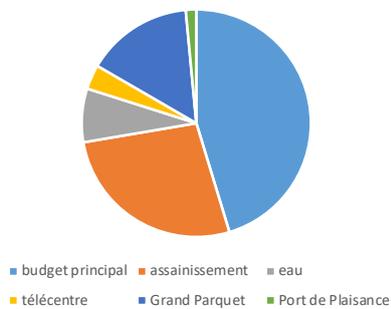


520 € dépensés par habitant dont
48 € en investissement
472 € en fonctionnement

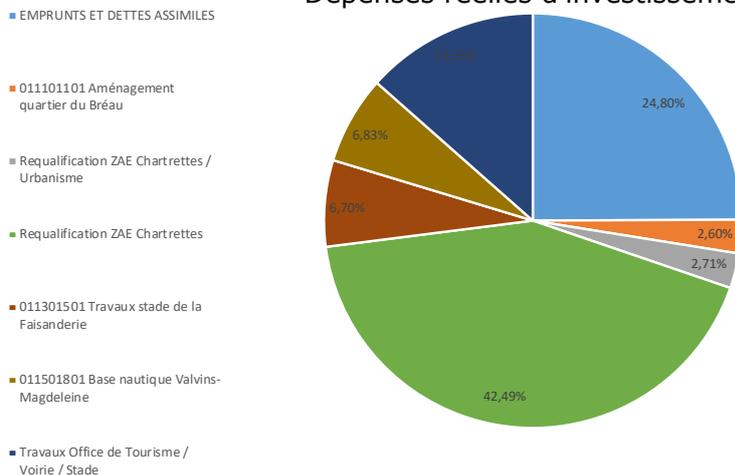
Recettes réelles de fonctionnement



Répartition de la dette par Budget



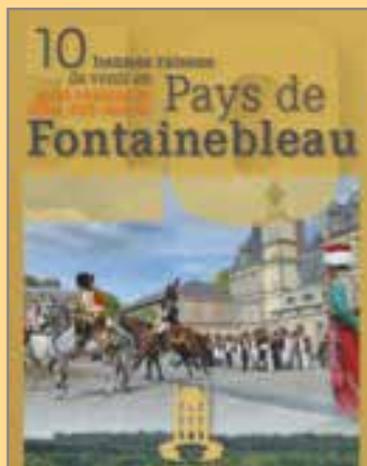
Dépenses réelles d'investissement



Dépenses d'investissement
3 326 877 €
Recettes d'investissement
1 947 713 €

Les compétences obligatoires

- Le développement économique
- Le développement touristique
- L'urbanisme
- Le Schéma de COhérence Territoriale
- Aire d'accueil des gens du voyage
- Le service logement
- Les transports
- Politique de la ville
- Collecte et traitement des Ordures Ménagères



Le Développement économique

www.pays-fontainebleau.fr/entreprendre

Le Pays de Fontainebleau : Un écrin, une marque, des talents
La Communauté d'agglomération facilite l'implantation et le développement des entreprises sur son territoire.

Faciliter la vie économique locale : Informer et orienter les entrepreneurs :

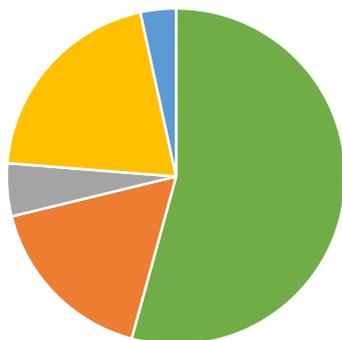
Le pôle économique propose aux entreprises un service d'accueil, d'information et d'orientation sur tous les sujets de la création et du développement. Pour répondre au plus près aux besoins des entreprises, le pôle mobilise un large réseau de partenaires

: chambres consulaires, plateformes de prêts d'honneurs, Région Île-de-France, Direccte, commercialisateurs de locaux professionnels et autres interlocuteurs des entreprises.



58 Demandes traitées par le pôle

- IMMOBILIER
- FINANCEMENT
- INFOS ÉCOS
- CRÉATION
- ORIENTATION RÉSEAUX



Un guichet économique sur tous les fronts

63% des demandes concernent l'immobilier d'entreprises :

Recherche de locaux d'activités (40%), de bureaux (18%) et de terrains (15%).

1 demande sur 5 concerne la création d'entreprise. Dans ce cas, le pôle accompagne les (futurs) entrepreneurs dans le cadre de l'offre du Booster : ateliers hebdomadaires gratuits et dispositif sélectif d'hébergement et d'accompagnement.

17% des demandes concernent la recherche de financements (subventions, prêts d'honneurs...).

8% des demandes concernent l'environnement d'affaires local (mises en réseau avec les associations de chefs d'entreprises, participation aux événements économiques et information sur le tissu d'entreprises).

Zoom sur la bourse immobilière

Une bourse immobilière de locaux professionnels est animée depuis 2013. Grâce à une application web proposée par Seine-et-Marne Attractivité, une base de données de locaux vacants sur les 26 communes est accessible en ligne sur le site internet de la communauté. Le but recherché est d'aider à l'implantation des entreprises nouvelles sur le Pays de Fontainebleau mais aussi d'accompagner le parcours immobilier des entreprises du territoire.

La publication des offres immobilières est gratuite.

30 offres publiées en 2017



Animer le territoire :

Rendez-vous hebdomadaires : Les mardis du BOOSTER

Ateliers collectifs et gratuits. Ils favorisent les interactions entre les participants. Ateliers de sensibilisation aux sujets de la création et du développement de l'entreprise. Le public : (futurs) entrepreneurs, chefs d'entreprise et collaborateurs

28 ateliers en 2017
262 participants
(+ 97%)

Dont 58% sont des porteurs de projet, les autres ont créé leur entreprise.

Le taux de satisfaction sur le format et le contenu des ateliers est de 86%
Plus de la moitié des participants reviennent au moins une fois aux ateliers



Atelier du Booster

EN 2017

Quand ? Le mardi

Où ? Fontainebleau et Cély

Coût ? Gratuit

Horaires ? De 9h à 11h

En 2017

Refonte du programme des ateliers :

1er mardi du mois :
Atelier des Créateurs animé par la Chambre de Commerce et d'Industrie 77

2ème mardi du mois :
Atelier animé par l'Incuberie, couveuse d'entreprises

3ème mardi du mois :
Atelier thématique avec un intervenant extérieur

CRÉATEUR
D'ENTREPRISE
REJOIGNEZ-NOUS !



The place for **business**
Bureaux & coworking

The place to **be**
Des ateliers gratuits
Un réseau de partenaires

The place to **boost**
Un programme d'accompagnement personnalisé

Un espace de  Pays de Fontainebleau

Participation au 1er Salon d'entreprises TimeTo Win

Le pôle économique a tenu un stand à l'occasion du 1er Salon d'entreprises Time to win les 30 juin et 1er juillet 2017 au Grand Parquet. L'occasion d'aller au contact des entreprises exposantes et visiteuses pour les informer et les orienter, la nouvelle identité du Booster a également été inaugurée à cette occasion.



Présentation du Booster



Plateau télé du salon TTW

Organisation d'un petit-déjeuner dédié à l'immobilier d'entreprises

Un petit déjeuner d'échanges avec les acteurs de l'immobilier d'entreprises local a été organisé le jeudi 23 novembre 2017. Une dizaine d'agents et gestionnaires de bureaux/locaux y ont participé. L'occasion de partager les tendances du marché : mouvements d'entreprises, état des lieux de la vacance, besoins actuels et futurs à satisfaire, projets...

Le Développement économique

Faciliter le parcours immobilier des entreprises

• La pépinière d'entreprises devient Le Booster !

Pour soutenir la création d'entreprises sur le territoire, la communauté porte un dispositif dédié : Le Booster

-Pour tous et sur simple inscription :

Des ateliers thématiques le mardi matin.

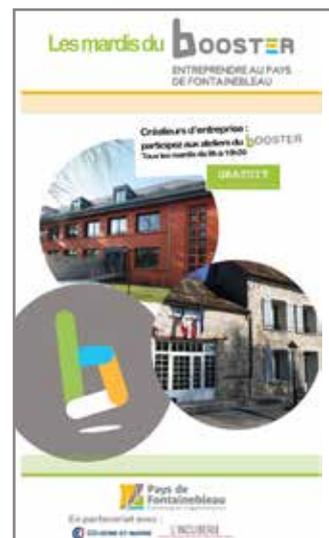
-Sur sélection :

Une pépinière d'entreprises qui permet à de jeunes entreprises de bénéficier de bureaux à des conditions privilégiées et d'un accompagnement sur quatre ans.



Le Booster en 2017

- Janvier, mise en ligne du nouveau site internet de la pépinière d'entreprises,
- Février, la pépinière d'entreprises est au Salon des Entrepreneurs à Paris sur le stand mutualisé de Seine-et-Marne Développement,
- Mars, envoi de la 1ère newsletter mensuelle,
- + 500 destinataires – taux moyen de lecture : 35%,
- Avril, comité de suivi,
- Mai, 1er accueil des ateliers à Cély (antenne de la CAPF),
- Juillet, la pépinière devient le Booster,
- Juillet, le Booster est au salon Time to Win Fontainebleau,
- Inauguration de la nouvelle identité visuelle avec le réseau de partenaires,
- Octobre, petit-déjeuner avec le réseau du Booster,
- Novembre, participation au Rendez-vous de la Création co-organisé par la CCI et la CMA à Nemours et Comité de sélection,



- 8 entreprises accompagnées au 31/12/2017
- Mouvement d'entreprises : Entrée = 0 / Sorties = 5
- 1 comité de suivi (avril) et 1 comité de sélection (novembre)
- En 2017, le Pays de Fontainebleau a versé 26 069€ d'aides immobilières (34 051 € en 2016)

Depuis 2008, 49 entreprises aidées et 53 emplois actifs



Les entreprises accompagnées au 31/12/2017

En bureau privatif

HOME CAMPER, Etienne DE GALBERT – Plateforme Touristique

ARCHITRACKS, Nicolas JAN-AILLERET – Architecture et
Marque dédiée au monde du cheval

RMFORYOU, Freddy BODIN - Services de Revenue Management pour les hébergeurs

CORPORATE TRAVEL, Diane MEUNIER - Tourisme professionnel

GLOBE CLIMBER, Jérôme CHAPUT – Tourisme et Evénementiels dédiés à l'escalade

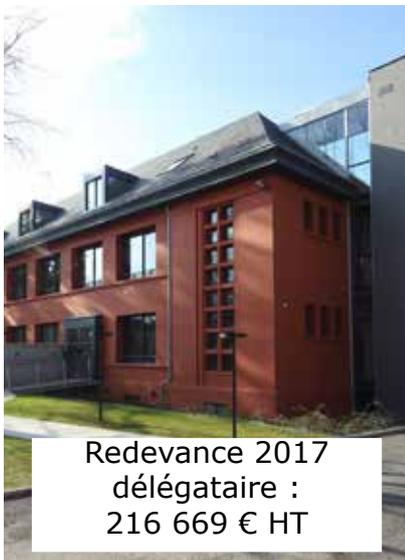
En Campus

NOXAN, Jack LISIAK - Conception de courtes séries électroniques

LINKATIONS, Sabine PETIT – Traductions et Relocation

Au Salon d'affaires

CLE DE VOUTE DÉVELOPPEMENT DURABLE,
Olivier SOLERY - Cabinet d'études et formations sur les actions et outils en développement durable



Redevance 2017
délégataire :
216 669 € HT

● Le Succès du Centre STOP & WORK

Ouvert en octobre 2014, ce centre a été créé à destination des indépendants, créateurs d'entreprise, très petites entreprises, salariés nomades et télétravailleurs. Du co-working au bureau fermé, c'est 1200m² d'espaces de travail accessibles « à la carte », à l'heure, quelques jours par mois ou à plus long terme. Le centre doit aussi sa réussite grâce aux nombreux services proposés à ses utilisateurs (accueil avec standard téléphonique, conciergerie, visio-conférence, salles de réunion, cuisine partagée...) et à ses animations régulières qui facilitent la mise en réseau. Le site est propriété de la communauté qui l'a acquis en décembre 2011 et l'a rénové. Le site est géré en délégation de service public par la société Stop & Work Fontainebleau. Ce centre a été le premier exploité par la société Stop & Work. En 2017, le centre a confirmé son succès et a affiché un taux moyen d'occupation de 86%. Le centre a fêté son 3ème anniversaire le 1er octobre 2017.



● Les 8 Zones d'Activités Économiques - 66ha - 150 entreprises

Il existe 8 zones d'activités économiques sur l'ensemble des 26 communes de la communauté. En application de la loi NOTRe du 7 août 2015, les zones d'activités communales avant le 1er janvier 2017 ont été intégralement transférées à la communauté en 2017.

Près de 150 entreprises occupent ces 8 zones sur les communes d'Avon, Bois-le-Roi, Chartrettes, La Chapelle-la-Reine, Saint-Sauveur-sur-École, Samois-sur-Seine, Samoreau et Vulaines-sur-Seine

Le Développement économique

Le soutien à des dispositifs d'aide au développement

- **Adhésion à la plateforme Initiative Melun Val de Seine et Sud Seine-et-Marne :**

Cette plateforme accorde des prêts d'honneur à taux 0% à des créateurs et repreneurs d'entreprise.

Ces prêts sont accordés à la personne, sans intérêt et sans garantie.

Ils permettent de consolider l'apport personnel, de crédibiliser le projet et de faciliter l'accès à l'emprunt bancaire. Leurs montants peuvent aller de 3 000 € à 30 000 € (et jusqu'à 55 000 € dans certains cas). Ils sont remboursables entre 2 et 5 ans, avec possibilité d'un différé de 3 ou 6 mois.

Le Pays de Fontainebleau a accueilli tous les deux mois la commission d'attribution.



en 2017
9 970.40€
de cotisation 7 créateurs
et
4 repreneurs lauréats

144 000 €
de prêts accordés



Depuis 2003

116 créateurs et repreneurs financés,
236 emplois actuels

1 340 500 € de prêts d'honneur accordés
Taux de pérennité à 73%

133 077 € de dotation au fonds de prêts par la communauté

- **Les deux programmes de financement européen Leader :**

Le Pays de Fontainebleau est couvert par deux programmes européens Leader. Ces programmes ont pour objet d'animer une enveloppe financière européenne provenant du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) en vue de cofinancer des projets de développement rural.

Les projets finançables peuvent être aussi bien portés par des acteurs publics ou privés. Un financement Leader nécessite que des financements publics provenant d'une entité publique française puissent être également réunis.



Leader PNR Gatinais français : porté par le Parc Naturel Régional du Gatinais français sur les communes au sein du périmètre du Parc

1,2 millions d'euros

Leader Sud 77 :

porté par Seine-et-Marne Attractivité sur les autres communes du Pays de Fontainebleau

1,161 million d'euros sur sept ans.

Le Pays de Fontainebleau contribue à son animation gestion par le biais d'une convention établie avec Seine-et-Marne Attractivité.

Développement Touristique

Pour la mise en œuvre de sa stratégie touristique en matière d'accueil, de promotion et de commercialisation d'offres touristiques, la communauté est dotée d'un office de tourisme intercommunal :

Fontainebleau Tourisme



Fontainebleau
TOURISME

68 507 visiteurs
sur l'ensemble des
points d'accueil
touristiques

Zoom sur la taxe de séjour : un outil de financement de l'action touristique.

Instaurée par la communauté sur son territoire, la taxe de séjour est collectée par les hébergeurs auprès des touristes et résidents temporaires, puis principalement reversée à Fontainebleau Tourisme (10 % sont aussi reversés au Conseil départemental). Cette taxe permet ainsi de contribuer au financement de l'accueil et de la promotion touristiques du territoire.

En 2017 :

En fonction du type d'hébergement, la taxe de séjour coûte de 0.2 à 2.23€ par jour et par personne. **336 023€ collectés.**

Les faits marquants :

- **Un nouvel accueil touristique à Fontainebleau :**

Un accueil 2.0 relocalisé en centre-ville de Fontainebleau. L'offre de services a été entièrement revisitée avec le déploiement de nouveaux outils numériques et la création d'un espace vidéo pour la visualisation de film 360°. Un accueil de qualité pour diffuser les visiteurs vers l'ensemble du Pays de Fontainebleau.

49 000 visiteurs en 2017

Budget opération porté par la communauté : 372 600€ TTC (dont 60% de subventions : Etat, Région, Département)

- **Renforcement de la communication :**

Se traduit principalement par le développement des outils et contenus numériques et de vidéos.

- **Le soutien aux grands événements :**

7ème édition du Festival de l'Histoire de l'Art

6ème édition du Festival Séries Séries

38ème édition du Festival Django Reinhardt

Rock Tour – Festival Retour aux Sources

- **Mise en ligne d'un outil numérique de disponibilités et de réservation hôtelière sur le site internet :** PILGO

- **Classement catégorie 1 :**

Une démarche qualité de services couronnée de succès avec le classement en 1ère catégorie obtenu



- **Subvention versée en 2017 par la communauté : 630 000€**

Fontainebleau Tourisme en bref :

- **Les accueils touristiques :** Fontainebleau, Barbizon (19 117 visiteurs en 2017), Bourron-Marlotte, Kiosque Transdev en saison touristique (mai-septembre)

- **La communication et la promotion - Nouveautés 2017 :**

réalisation de vidéos avec une nouvelle signature de destination « le Pays de Fontainebleau révèle votre vraie nature », nouveau dépliant touristique, nouveau site internet

- **Service réceptif**

187 réservations en 2017 soit 4 942 personnes



Accueil Fontainebleau



Accueil Barbizon



Accueil Bourron-Marlotte

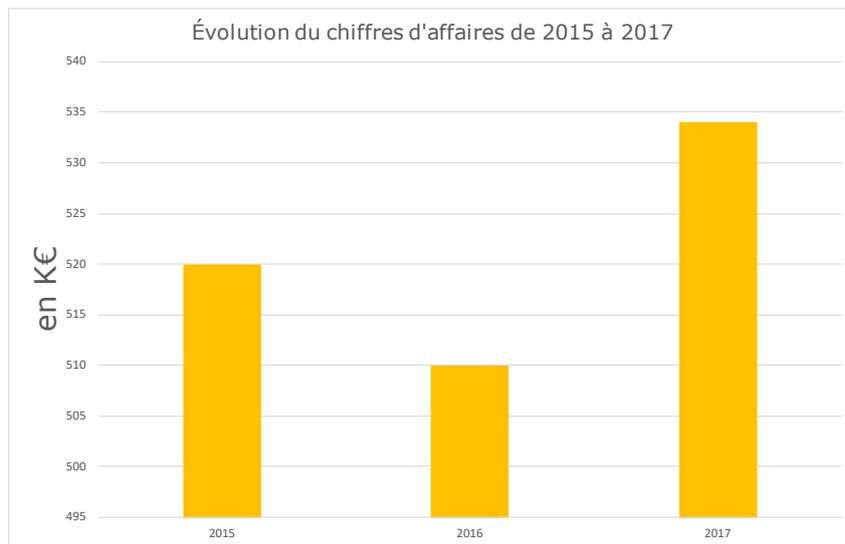
Le Grand Parquet

Le stade équestre du Grand Parquet c'est :

- Un lieu d'évènements sportifs équestres et non équestres mais aussi culturels, d'envergures nationale et internationale
- Un site évènementiel prestigieux dans un cadre naturel exceptionnel
- De la location d'espaces (séminaires, journées d'études...)

En 2017

Le chiffre d'affaires a augmenté de 4.5 % par rapport à 2016



Le Grand Parquet en chiffres

310 jours d'occupation du site

Gestion de 30 hectares

Une équipe de 9 personnes

Les évènements

7% de séminaires accueillis

7% d'évènements non équestres

65 % d'évènements équestres et 45 000 chevaux accueillis

En 2016, une étude des retombées économiques des évènements du Grand Parquet a été menée selon une méthodologie reconnue nationalement. Celle-ci a été réalisée dans le cadre d'un partenariat entre la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne. Cette étude a été finalisée en juin 2017.

6 évènements étudiés

3 équestres, 1 sportif non équestre, 2 culturels

soit 28 jours sur les 110 jours de la saison

1400 questionnaires

10 300 000€ de dépenses du public
6 000 000 € de retombées économiques nettes sur le Pays de Fontainebleau

L'urbanisme

Depuis le 1er janvier 2017, la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau exerce la compétence aménagement de l'espace communautaire, conformément à l'arrêté préfectoral 206/DRCL/BCCCL/N°109 portant création de la CAPF.

En conséquence elle assure désormais pour le compte de ses communes membres la gestion et l'élaboration des documents d'urbanisme dont le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT), les Plans Locaux d'Urbanisme et le futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), les Sites Patrimoniaux Remarquables (et ex-AVAP), les Règlements Locaux de Publicité et le futur Règlement Local de Publicité Intercommunal, ainsi que l'exercice du droit de préemption (la renonciation à ce droit dans un but d'efficacité a été déconcentré au niveau communal : plus de 1600 DIA traitées par an).

- **Les Plans Locaux d'Urbanisme communaux en cours de procédure sont désormais achevés par la communauté devenue seule compétente pour les poursuivre.**

En application de l'article L.153-9 du code de l'urbanisme, la communauté d'agglomération "peut achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution d'un plan local d'urbanisme ou d'un document en tenant lieu, engagée avant la date de sa création, y compris lorsqu'elle est issue d'une fusion ou du transfert de cette compétence".

La communauté d'agglomération a donc accompagné les communes dans la finalisation de leur procédure, la gestion de nouvelles ainsi que la gestion de leurs contentieux.

Point d'avancement des PLU communaux en 2017

Approbation :

PLU de Vulaines-sur-Seine le 15 juin
PLU de Boissy-aux-Cailles le 14 décembre
PLU d'Arbonne-la-Forêt le 14 décembre
PLU de La Chapelle-la-Reine le 14 décembre

Approbation de modification :

PLU de Perthes le 15 juin
PLU de Cély le 15 juin

Approbation de modification simplifiée :

PLU de Bourron-Marlotte le 14 décembre
PLU de Cély le 14 décembre

Projets arrêtés :

PLU de Fleury-en-Bière le 15 juin

Débat de projet d'aménagement et de développement durable :

PLU d'Héricy le 15 juin

Le Schéma de COhérence Territoriale

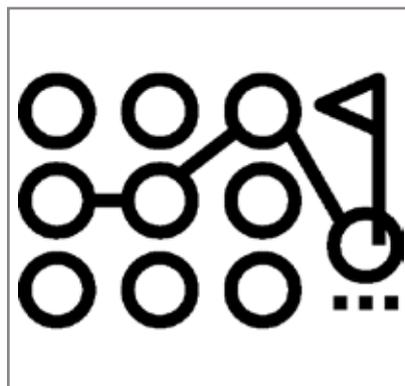
- **2017 réduction du périmètre du SCoT aux 26 communes de la CAPF.**

Suite à la recomposition de la carte territoriale, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) nouvellement créés ou dont le périmètre est modifié doivent intégrer un périmètre de SCoT unique (possible sur un seul EPCI depuis la loi NOTRe), le périmètre du SCOT ne pouvant pas être à cheval sur plusieurs EPCI.

Ainsi les EPCI non compris entièrement dans un SCOT l'ont été automatiquement dans les 3 mois après la création de leur intercommunalité, soit depuis le 1er avril 2017 (article L.143-12 du code de l'urbanisme). Le retrait d'une commune ou d'un EPCI entraîne la réduction du périmètre du SCOT et l'abrogation des dispositions du schéma sur les communes retirées (article L. 143-11 du code de l'urbanisme).

Les incidences de ce transfert de compétence à l'agglomération sont également statutaires. Le syndicat mixte d'études et de programmation doit être dissout s'il n'a comme unique compétence le suivi et la gestion du SCoT (article L. 5212-33-a du code général des collectivités territoriales). Un arrêté préfectoral doit être pris pour acter cette dissolution.

Le SCoT de Fontainebleau et sa région approuvé le 10 mars 2014 et modifié le 2 septembre 2015 est donc aujourd'hui restreint aux 26 communes membres de l'agglomération.



Sur les 37 communes membres lors de son approbation, 11 communes n'appartiennent plus au périmètre du SCoT de Fontainebleau et sa région :

- 9 communes ont intégré le SCoT de Nemours Gâtinais,
- une commune, Villiers-en-Bière, a rejoint le SCoT de la région melunaise,
- une commune, Fontainebleau-Port ne dépend plus d'un SCoT à cette date.

SCoT ? Schéma de Cohérence Territoriale

Il est à souligner qu'en Île-de-France, le schéma directeur de la région (SDRIF) a valeur de SCoT (article L. 142-4 du code de l'urbanisme). En conséquence, il sera nécessaire de réfléchir au maintien ou non du SCoT de Fontainebleau et sa région puisque le PLUI se superposera à terme à ce périmètre.

- **Vers un Site Patrimoine Remarquable unissant Fontainebleau et Avon**

L'année 2017 a été une année d'échange autour des enjeux patrimoniaux en concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France et en lien avec le projet d'inscription de la forêt de Fontainebleau au patrimoine mondial de l'UNESCO en extension château (dans la catégorie « paysages culturels évolutifs et vivants ») piloté par la ville de Fontainebleau. Le Pays de Fontainebleau a conjugué ses efforts pour fédérer les deux communes du cœur urbain de l'agglomération à la mise en place de l'outil de gestion le plus protecteur de leur patrimoine attendu par l'Etat et l'Unesco sur le périmètre urbain de Fontainebleau et d'Avon.



● Lancement de l'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal afin d'éviter la caducité des RLP communaux en 2020

La communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau ayant été créée par fusion entre au moins deux établissements publics de coopération intercommunale dont l'un (la communauté de communes du Pays de Fontainebleau) avait la compétence PLUi, le transfert de cette compétence s'est alors fait automatiquement.

Ce transfert entraîne l'obligation d'élaborer ce document à l'échelle intercommunale sur l'intégralité du territoire. Cela s'applique aussi au RLP qui est inclut dans cette compétence. La loi ne fixe pas de date limite pour le PLUi mais la procédure doit être engagée dès qu'il sera nécessaire de réviser un des PLU communaux. En revanche il est à souligner que les RLP de première génération (approuvés avant la loi Grenelle du 14 juillet 2010) deviennent caducs en juillet 2020 s'ils n'ont pas été révisés ou modifiés avant cette date. Ainsi la CAPF a prescrit le 14 décembre l'élaboration du RLPI et les modalités de collaboration entre les communes membres et la concertation avec le public.

A noter que la loi « Egalité et Citoyenneté » du 27 janvier 2017 (en son article 117) a introduit des mesures d'assouplissement pour l'élaboration du PLUi: « une communauté de communes ou d'agglomération issue d'une fusion entre un ou plusieurs EPCI compétents en matière de PLU et un ou plusieurs EPCI ne détenant pas cette compétence peut, pendant une période de 5 ans à compter de sa date de création, prescrire la révision d'un PLU existant sans être obligée d'engager l'élaboration d'un PLU couvrant l'ensemble de son périmètre ».



Aires d'accueil des gens du voyage

En décembre 2017, les dossiers de demandes de subventions au titre de la dotation d'équipement rural des territoires (Detr), du Ministère du logement, du Département ainsi que de la caisse d'allocations familiales ont été déposés pour les opérations suivantes :

- L'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage de 40 places sur le site Belle-fontaine à Samois sur Seine.
- L'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage de 20 places à Vulaines sur Seine
- La recherche, par le biais de deux conventions avec la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural, Safer, d'emprises pour effectuer les études nécessaires et la mise en œuvre d'une aire de grand passage des gens du voyage sur le Pays de Fontainebleau.

Le service logement

La Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau est un lieu d'enregistrement régional. Elle joue donc principalement le rôle d'intermédiaire avec les gestionnaires de logements sociaux.

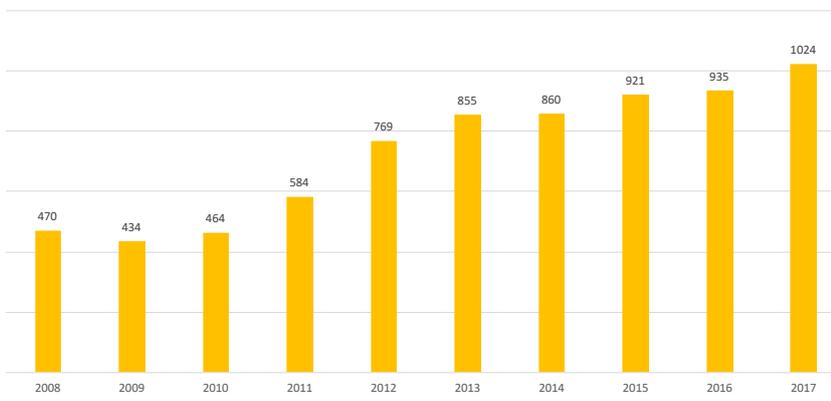
Le service logement enregistre les demandes de logement social et délivre un numéro régional, sous forme d'attestation. Ce numéro unique n'est pas un numéro

d'ordre, il garantit seulement que la demande de logement social est enregistrée.

Après l'enregistrement effectué par le service logement et obtention du numéro régional, il appartient aux demandeurs de prendre directement contact avec les organismes de logement social des communes où ils souhaitent résider.

En 2017
1024 demandes enregistrées, dont 768 pour le Pays de Fontainebleau et 256 demandes pour les communes extérieures.

Évolution du nombre de demandes de 2008 à 2017



● Origine demandeurs

La majorité des demandes de logement enregistrées au sein du service sont des demandeurs résidant sur Fontainebleau (387) et sur Avon (335). Les demandeurs de logements, de l'ex Pays de Bière et Terre du Gâtinais, s'enregistrent directement sur le site internet ou chez un bailleur social.

● Composition familiale et type de logement demandé

Pour l'année 2017, les demandeurs de logement sont majoritairement des personnes seules (40%) et des familles monoparentales avec un enfant (14%).

Ainsi, les logements les plus demandés sont des appartements de type 1 et 2 (48 %) et type 3 (28 %).

● Activités des demandeurs

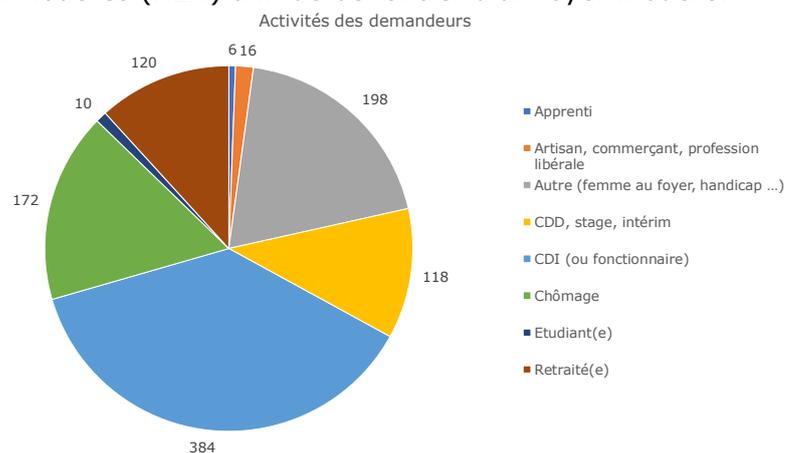
La majorité des demandeurs exerce une activité professionnelle. 17% des demandeurs sont au chômage et 11 % sont retraités.

Nous pouvons ainsi remarquer que les demandes de logement sont plus importantes pour les personnes en activité professionnelle. Le coût des locations dans le privé restant élevé et l'accès à la propriété n'étant pas à la portée de tous, les demandeurs exerçant un emploi sollicitent alors les organismes Habitations à Loyers à Modérés (HLM) afin de bénéficier d'un loyer modéré.

● Motifs de la demande de logement

Trois principaux motifs

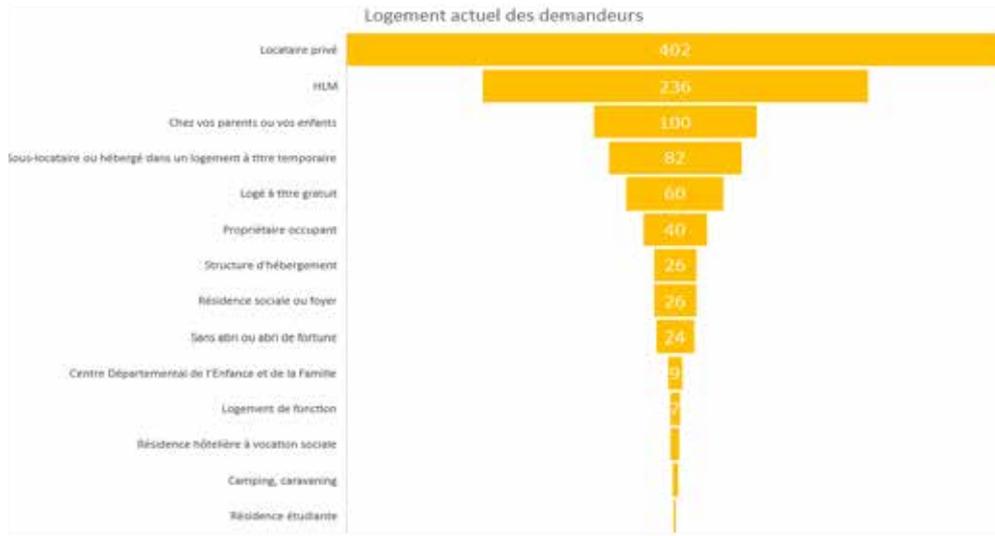
- 25 % sont hébergés par un tiers ou une structure
- 16 % ont un logement trop petit
- 15 % ont un loyer trop cher





● Demandes par type de logement actuel

La plupart des personnes qui sollicitent un logement HLM sont pour 40% d'entre eux locataires dans le privé. 23% sont déjà locataires d'un logement HLM mais souvent la composition familiale a évolué, ils souhaitent un logement plus grand ou simplement changer de quartier.



● Communes souhaitées

786 demandeurs de logement social souhaitent rester sur le territoire communautaire

- Fontainebleau 546
- Avon 224
- Vulaines-sur-Seine 10
- Samoreau 8
- La Chapelle la Reine 6
- Bourron-Marlotte 2
- Bois-le-Roi 2
- Chartrettes 2

● Demandes prioritaires

Les caractères de priorité justifiant une demande de logement urgente en 2017 (comme les années précédentes) sont :

- Un changement de situation familiale, souvent lié à une rupture familiale (séparation, divorce),
- Un hébergement à titre temporaire qui prend fin,
- Un logement inadapté à la composition familiale,
- Une fin de bail dans le secteur locatif privé, la vente du logement ou la menace d'une mesure d'expulsion,
- Des difficultés financières.

● Attributions

Les commissions d'attributions de logement ont lieu le vendredi après-midi tous les 15 jours aux foyers de Seine et Marne, et 1 fois par mois à la Sem du Pays de Fontainebleau. Elles sont préparées en amont avec les chargées de clientèle et / ou gestionnaires.

Le service logement n'est pas en possession du pourcentage exact d'attribution de logements sociaux pour l'année 2017, les bailleurs n'ont pas encore communiqué sur le sujet.

● Soutien à la personne par une participation et suivi des actions :

-du Fonds solidarité logement (FSL) :

Aides financées par le département de Seine et Marne, soutenues par l'agglomération pour l'ensemble de ses communes membres depuis 2017.

Aides financières individuelles pour l'accès ou le maintien dans le logement, parc privé ou parc public (sous conditions de ressources)

Aide au paiement de factures liées aux consommations de fluides et d'énergie

-de l'association EMPREINTES (Hébergement d'urgence) :

Accompagnement social lié au logement pour les personnes isolées du territoire

Les transports

Le réseau Aériel et le réseau du canton de Perthes.

Pierre angulaire du cadre de vie, le réseau de transports urbains doit aller au plus près des besoins en déplacement de ses usagers. Consciente de l'importance de la mobilité urbaine, la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau participe activement à l'amélioration et au développement des transports publics sur l'ensemble de son territoire. En 2017, elle a repris l'existant et s'est attachée à préparer le déploiement sur l'ensemble de son territoire. À ses côtés, le Syndicat des transports d'Île-de-France (Ile de France mobilités) lui apporte son expertise pour organiser le maillage de bus, fixer la qualité du service attendu et des conditions d'exploitation.

Réseau AERIAL en 2017

8 lignes + ligne SAMOIS
26 bus et cars
6 communes
900 000 km parcourus
1 920 000 voyageurs abonnés
120 700 voyages par tickets T

4 554 963 € de coût par an
hors SAMOIS

+ info C'est principalement la société de transports Transdev qui est chargée de l'exploitation du réseau de bus à travers deux conventions.



- Lancement des démarches et négociations pour mettre en place un **transport à la demande (TAD)** sur l'ensemble de la CAPF avec Ile de France Mobilité et les transporteurs locaux (transdev et car bleu) : études de tracé, coûts, central de réservation...



Réseau du bassin du Canton de Perthes en 2017

6 lignes de cars décomposées en 15
lignes commerciales
32 cars et minibus
16 communes
443 457 km parcourus
410 762 voyageurs abonnés
17 515 voyages par Ticket T

2 735 000 € de coût par an

Zoom sur le Pass local et la carte Imagine'R

Un titre de transport à tarif préférentiel a été mis en place pour les seniors de 65 ans et plus. Au titre de l'année 2017, la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau prend en charge 100,09 € et le voyageur 74 €.

En 2017, 206 seniors ont bénéficié de cette mesure.

Les lycéens qui habitent le territoire, quels que soient leur établissement et la localisation bénéficient d'une remise de 70 € sur leur carte Imagine'R, pris en charge par le Pays de Fontainebleau.

En 2017, 1500 lycéens ont bénéficié de cette mesure.

Le projet de territoire

Phase préparatoire

● Éléments de contexte

Suite à la nouvelle organisation du territoire national inscrite par la loi NOTRÉ, la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a été créée le 1er janvier 2017 regroupant 26 communes issues de 5 territoires différents : fusion de deux intercommunalités regroupant 8 communes (communautés de communes « Pays de Fontainebleau » et « Entre Seine et Forêt ») et transfert de 18 communes, issus de 3 intercommunalités « éclatées » puis dissoutes (Communautés de communes « Pays de Bière », « Pays de Seine », « Les Terres du Gâtinais »).

C'est dans ce contexte de nouvelle gouvernance que, dès le début de l'année 2017, les élus ont pour objectif majeur de faire émerger une stratégie d'avenir pour le développement global, adapté et pérenne du nouveau territoire.

Cette stratégie d'avenir permettra de cibler les besoins et les enjeux pour le Pays de Fontainebleau et d'aboutir à une feuille de route détaillée du projet de développement territorial, en tenant compte des interactions extérieures et des orientations régionales.

Conscients de la nécessité d'aboutir à un équilibre entre l'humain, l'environnement et l'économique, les élus du Pays de Fontainebleau ont la volonté d'agir en faveur d'un développement équilibré du territoire, pour lui permettre de rester visible et attractif, de préserver le cadre de vie et développer les services à la population.

Une phase préparatoire est lancée début 2017 afin de démarrer en 2018 l'étude pour élaboration du projet de territoire.

● Étapes préparatoires 2017

-De janvier à novembre 2017 : élaboration de la bibliographie des données techniques des 5 territoires rassemblés pour former la communauté d'agglomération

-De janvier à avril 2017 : appui à l'Observatoire du Département pour élaboration d'un premier diagnostic du nouveau territoire

-Mars 2017 : Réunion de lancement avec les élus du Bureau communautaire

-Mai, juin, septembre, octobre 2017 : réunions de l'équipe projet

-Mars, avril et juin 2017 : Rencontres d'intercommunalités voisines ayant lancé leur projet de territoire, partage de pratiques et de matrices : CA Melun Val de Seine, CC du Pays de Montereau

-Juillet 2017 et novembre 2017 : réunions techniques avec l'Etat et la Région-Ile-de France, en associant les services CAPF, pour dépôt d'un dossier de demande de financement au titre de l'Aide à l'Ingénierie Territoriale, volet territorial du Contrat de Plan Etat-Région, pour un programme d'études intégrant l'élaboration du Projet de Territoire du Pays de Fontainebleau.



Contractualisations

• Contrat intercommunal départemental (CID) 2017-2020

En amont de l'élaboration du projet de territoire, les élus du Pays de Fontainebleau ont souhaité se concerter sur l'ensemble des besoins en travaux sur l'ensemble du territoire, au niveau communal et intercommunal, au vu des éléments de concertation réalisés en groupe de travail et d'un diagnostic élaboré avec l'Observatoire du Département. Ce travail a permis d'envisager un partenariat financier avec le Conseil départemental 77 au titre du Contrat Intercommunal Départemental (CID).

La CA a signé à l'automne 2017 avec le Conseil Départemental de la Seine-et-Marne, pour une durée de 3 ans, le contrat cadre d'un montant total de 3.131.465 € dont :

-1.878.879 € pour la programmation des actions de l'intercommunalité

-1.252.586 € pour la programmation de 9 communes de plus de 2000 habitants du territoire ayant déposé un dossier et n'ayant pas de contrat cadre en cours avec le Département.

• Contrat d'Aménagement Régional (CAR)

Les élus ont aussi signé avec la Région Ile-de-France un contrat cadre au titre du Contrat d'aménagement Régional, d'un montant total de 802.357,89 € pour 2 opérations intercommunales :

-Réfection et couverture des terrains de tennis de Bourron-Marlotte : **206.679,09 €**

-Requalification voirie et réseaux de la voie Nord-Sud de Villars – restructuration urbaine du quartier du Bréau, à Fontainebleau : **595.678,80 €**

Intitulé du projet	Subvention du Département : CID	Subvention de la Région : CAR
1 Réfection et couverture des terrains de tennis à Bourron-Marlotte	264 000,00 €	206 679,09 €
2 Réhabilitation de la base nautique La Magdeleine à Samoies-sur-Seine	526 945,60 €	
3 Réhabilitation du port de plaisance de Valvins à Avon	92 920,80 €	
4 Mise au norme et extension de l'accueil de loisirs à Cély	98 000,00 €	
5 -Aménagement de la voie nouvelle dite Nord/Sud du quartier du Bréau pour faciliter l'accueil et l'implantation	388 000,00 €	595 678,80 €
6 Aménagement de la gare routière du collège à Perthes-en-Gâtinais	340 000,00 €	
enveloppe restante à "avenanter" pour un futur projet de la CAPF	169 012,60 €	
TOTAL CA du Pays de Fontainebleau	1 878 879,00 €	802 357,89 €

1- **Réfection et couverture de courts de tennis situés à Bourron-Marlotte** : L'objectif est d'accroître et améliorer l'accueil des activités de tennis de ce site, les activités ayant été provisoirement déplacées vers Moncourt-Fromonville.



2-Réhabilitation du port de plaisance de Valvins à Avon : Le projet a pour objet la réalisation d'un ponton de mise à l'eau et d'une rampe nautique. La descente à l'eau et la grue seront mutualisés entre toutes les activités nautiques du site : L'amicale des marins de Fontainebleau, Le Yachting club du Pays de Fontainebleau, la société Avon Plaisance installée sur site et la société « Magma Groupe » installée sur site.

3-Réhabilitation de la base nautique de la Magdeleine à Samois-sur-Seine : La base nautique accueille les activités dédiées à l'aviron, au canoë et au kayak. Les travaux de réhabilitation consistent notamment à sécuriser la traversée de la route (quai des Plâtreries), créer des stationnements à l'extérieur du site, améliorer la descente à l'eau et des aménagements de berges et améliorer les capacités de rangement des bateaux.

4-Mise aux normes et extension de l'accueil de loisirs de Cély, avec amélioration des performances énergétiques et des fonctionnalités intérieures et extérieures. Un élargissement de l'ouverture du bâtiment aux activités éducatives et socioculturelles, dans le cadre d'une mutualisation des ressources sera envisageable.

5-Aménagement de la voie nouvelle dite Nord/ Sud du quartier du Bréau pour faciliter l'accueil et l'implantation : Le lancement des études préalables à la réalisation de cette voie se conjugue avec la ferme volonté du Pays de Fontainebleau d'accueillir enfin le siège national de l'entreprise Picard, dont les principes architecturaux du bâtiment et de son implantation ont également été conduits tout au long de l'année.

6-Aménagement de la gare routière du collège de Perthes : L'enjeu principal de cette opération est une mise en sécurité et une mise en conformité de la gare routière du collège, avec sécurisation et organisation des flux en entrée et en sortie de la gare routière sur la RD 50 : Création des quais normalisés et conformes pour la montée et la descente des collégiens, création d'un parc de stationnement à destination des parents venant déposer ou rechercher leurs enfants, création des espaces et des cheminements piétons sécurisés.

● **Autres actions menées au titre de la mission contractualisation :**

-Contrat de Plan Etat-Région, volet territorial – aide à l'ingénierie territoriale,

-DIVD Gare de Fontainebleau-Avon : travaux avec le service développement économique et l'École des Mines-SNCF

-PCAET : travaux avec les communautés de communes de Montereau et la communauté de communes de

Nemours, réunions sous-préfecture et au Parc Naturel Régional du Gâtinais français, participation au lancement du marché mutualisé pour élaboration du PCAET

-Caisse des Dépôts et Consignations : AMI « Territoires d'Innovation de Grande Ambition » : fiche projet pour mise en place d'une cuisine centrale intercommunale approvisionnée en circuits courts, réunions de préparation à la CA, réunions de finalisation au Parc.



réunion ISIGE février 2017

Politique de la ville

La « politique de la ville » est une compétence obligatoire des Communautés d'Agglomération, elle est portée par le Pays de Fontainebleau.

Le quartier des Fougères est le seul quartier inscrit en contrat de ville sur le territoire des 26 communes du Pays de Fontainebleau.

La ville d'Avon a signé avec l'Etat en juin 2015 un contrat de ville pour le quartier des Fougères, identifié prioritaire au titre de la politique de la ville.

A compter du 1er janvier 2017, le Pays de Fontainebleau se substitue à la commune d'Avon pour la gouvernance du contrat de ville 2015-2020 du (Quartier Politique de Ville -QPV) des Fougères. L'ingénierie est portée par le Pays de Fontainebleau, en associant les services de la ville d'Avon. Les services de l'Etat sont en appui.

- Une convention cadre signée le 04/06/2015
- Un plan d'actions structuré autour de 23 actions à développer sur la durée du contrat de ville
- Des programmations d'actions annuelles plus détaillées à travers les 3 piliers thématiques du contrat de ville : cohésion sociale, habitat – cadre de vie, et emploi-développement économique

L'Etat apporte chaque année des aides financières aux actions proposées sur les thématiques de ces 3 piliers. En 2017 l'aide financière de l'Etat est de 56 000€.

Répartition des aides de l'Etat par pilier du contrat de ville

1- Pilier Cohésion Sociale	34 400 €
Éducation	0 €
Culture et expression artistique	0 €
Lien social, citoyenneté et participation des habitants	32 100 €
Lutte contre les discriminations liées à l'origine et à l'adresse	2 300 €
2- Pilier Développement économique et emploi	15 600 €
3- Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain	6 000 €
Pilotage, ingénierie, ressources et évaluations	0 €
TOTAL	56 000 €



Quartier des fougères (Avon)



Actions subventionnées portées en 2017

Pilier 1	Porteur
Pied d'immeuble	Ville d'Avon
Développer une conscience citoyenne, sociale et écologique à partir de projets pédagogiques	École élémentaires des terrasses
Ateliers socio-linguistiques	Association Couleurs Terrasses
Mini séjours - Hiver	Ville d'Avon
Escapades	
Maison des services publics	
Essayons sur scène ce que nous devons défendre dans la vie « égalité filles-garçons »	Centre d'études et de recherches pédagogiques
Pilier 3 :	Porteur
100 chances – 100 emplois Job à la journée Action de remobilisation	Mission locale
• Français, langue professionnelle	La Rose des Vents
• Aide au permis de conduire	La Rose des Vents
• Permis de conduire des jeunes	Mission locale

Le bilan à mi-parcours du contrat de ville a du être lancé pour la période 2015 à 2017 pour fin 2017. Les partenaires, acteurs, élus et techniciens du dispositif ont été associés.

Les objectifs du contrat de ville du quartier des Fougères seront ainsi adaptés au contexte du quartier observé à fin 2017.



Quartier des fougères (Avon)

Collecte et traitement des déchets

Le 14 décembre 2017, dans le cadre de sa compétence obligatoire de collecte et traitements de déchets ménagers et assimilés, la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a voté l'adhésion à un syndicat unique : le SMICTOM de la Région de Fontainebleau. Tout au long de l'année 2017, conformément aux règles de chacune des communes, pour assurer la continuité de services, la compétence collecte et traitements des déchets ménagers et assimilés s'est exercée selon les modalités propres à chaque commune par le biais de différents syndicats auxquels elles avaient adhérents.

Le SMICTOM

www.smictom-fontainebleau.fr

Avon, Fontainebleau,
Bourron-Marlotte, Samoie-
sur-Seine, Héricy, Samoreau
et Vulaines-sur-Seine,
Bois-le-Roi et
Chartrettes

Le SMITOM

www.lombric.com

Arbonne-la-Forêt, Barbizon,
Cély, Chailly-en-Bière, Fleury-
en-Bière, Perthes, Saint-Germain-
sur-École, Saint-Martin-en-Bière
et Saint-Sauveur-sur-Ecole

Le SMETOM

(rapport annuel 2017 non publié)

Achères-la-Forêt, Ury, Recloses
et la Chapelle-la-Reine

Le SIRTOM

(rapport annuel 2017 non publié)

Boissy-aux-Cailles,
Le Vaudoué, Noisy-sur-École et
Tousson



Pick-up acquis en 2017

Pour limiter l'accumulation des déchets sauvages, le Pays de Fontainebleau a acquis un véhicule qui permet de charger facilement les dépôts retrouvés en bordure de forêt ou le long des routes. Ils seront emmenés par les services techniques communaux dans les déchetteries pour être valorisés. Ce véhicule est à la disposition des communes sur demande.

Les compétences optionnelles

- L'assainissement
- L'eau potable
- Le Plan Climat Air Énergie
- Les équipements sportifs (construction, réhabilitation, gestion)
- Les Relais Assistants Maternels



Travaux eau potable Boissy-aux-Cailles



Piscine de la Faisanderie



Défilé de printemps du RAM

L'assainissement

En 2017, Le Pays de Fontainebleau a réalisé plusieurs opérations relatives à l'assainissement.

- Commune de **Samois-sur-Seine**, le Pays de Fontainebleau a lancé des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement pour un montant **315 000 € H.T** sur les rues suivantes (Rue des Martyrs, Avenue Leclerc, Bld Aristide Briand, rue de la Libération et Quai F. Roosevelt). Les travaux seront achevés en 2018.
- Commune de **Recluses**, le Pays de Fontainebleau a lancé en 2017, la mission de maîtrise d'œuvre la consultation pour les travaux de réhabilitation de la STEP de Recluses. Le montant des travaux est de **264 645.00 € H.T**. Les travaux seront lancés en Avril 2018 pour des contraintes de réalisation.
- Commune de **Chartrettes**, Réhabilitation du réseau d'assainissement rue de la Cave. Montant des Travaux **45 000.00 € H.T**
- Commune de **Vulaines**, travaux d'extension du réseau d'assainissement pour le raccordement du Collège de Vulaines. Le montant estimé des travaux est de **108 000 € H.T**. Ces travaux seront réalisés en 2018 avant la réfection de la chaussée.
- Etudes de risques règlementaires pour les stations d'épuration supérieure à 2 000 Equivalents.habitant. Le Pays de Fontainebleau a effectué une demande de subvention à l'AESN pour financer ces études à concurrence de 80 % **pour les Stations d'Avon, Bourron Marlotte, Chartrettes, Héricy**. Ces diagnostics seront réalisés en 2017. Des commandes complémentaires devront être lancées en 2018 pour réaliser les études qui n'auront pas été lancées par les communes qui avaient la compétence Assainissement en 2017.
- Réalisation du SDA (Schéma Directeur d'Assainissement de l'Ex CCESF (**Héricy, Samoreau, Vulaines**) qui devra être soumis à enquête publique puis approbation en 2018.
- Poursuite du diagnostic lancé par l'Ex CCPS en 2016 (**Bois le Roi, Chartrettes**) en vue de l'établissement du SDA en 2018.
- Seront repris en 2018, les SDA en cours en 2017 de la Commune de **Saint Sauveur sur Ecole** et celui du SIACRE (**Cély, Fleury en Bière, Perthes en Gâtinais et Saint-Germain-sur-École**), lorsque la compétence Assainissement aura été reprise au 1er janvier 2018.

L'eau potable

La Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a continué en 2017 son programme de renouvellement de canalisation et branchements eau potable.

Avon, réalisation du renouvellement des 60 derniers branchements eau potable pour un montant de 102 000.00 € H.T. Renouvellement de la canalisation eau potable – Place du 14 Juillet pour un montant de 13 900.00 € H.T

Samois sur Seine, renouvellement de 81 compteurs eau potable pour mise en œuvre de la Télérelève pour un montant de 47 000.00 € H.T

Vulaines sur Seine, renouvellement de 21 branchements route d'Héricy à Vulaines pour un montant de 32 452.00 E H.T

Héricy, réception des Travaux de réhabilitation du réservoir d'Héricy lancés par l'Ex CCESF en 2016.

Fontainebleau, renouvellement des branchements eau potable du Château de Fontainebleau pour un montant de 20 965.00 € H.T. Il est à noter que dans le cadre du Contrat de DSP Eau potable avec Veolia Eau, ont été également réalisés les travaux de renouvellement de 2 canalisations (Allée des Roches Roses et Rue Paul Séramy)

Courant 2018, La communauté d'Agglomération aura à suivre, après la reprise de compétence eau potable au 1er janvier 2018, les travaux de réhabilitation du réservoir de la commune de **Barbizon** dont les marchés de travaux ont été notifié en 2017, par la commune, le renouvellement d'une canalisation eau potable sur la commune de **Boissy aux Cailles**, les études de réhabilitation du réservoir de la commune de **Perthes** lancées en 2017 par la commune et le diagnostic sur le réseau eau potable de la commune de **Chartrettes**.

Le Plan Climat Air Énergie PCAET

Un Plan Climat Energie Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable qui a pour finalité la lutte contre le changement climatique. Institué par le Plan Climat national et repris par les lois Grenelle, et la loi de transition énergétique pour la croissance verte, c'est un cadre d'engagement pour le territoire.

1

Limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES)

2

Réduire la vulnérabilité du territoire.

Objectifs chiffrés

Pour 2020 : réduire de 20 % les émissions de GES ; améliorer de 20 % l'efficacité énergétique ; porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

Pour 2050 : le facteur 4 (diviser par 4 ses émissions de GES sur la base de 1990).

La communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, la communauté de communes du Pays de Nemours et la communauté de communes du Pays de Montereau ont chacune l'obligation réglementaire de se doter d'un Plan Climat Air Energie (PCAET). Considérant que les enjeux environnementaux et climatiques des trois territoires sont similaires et pour une plus grande efficacité des synergies d'actions, les trois intercommunalités précitées ont souhaité mutualiser les moyens d'ingénierie pour l'élaboration de leur PCAET respectif et la réalisation de leur évaluation environnementale stratégique. Gage d'une économie de moyens, cette démarche est unique en Ile de France.

Actions entreprises en 2017

- Mutualisation de l'externalisation et accompagnement à l'élaboration du PCAET – bureau d'études prestataire avec les Communauté de Communes du Pays de Montereau et de Nemours,
- Élaboration du cahier des charges en vue de l'appel d'offres bureau d'études prestataire,
- Récupération de l'ensemble des données – énergétiques, territorial, etc. – en vue du diagnostic,
- Rencontre des acteurs territoriaux – PNR, réserve de biosphère...
- 1er Comité de Pilotage du 07 septembre 2017 élus de la communauté d'agglomération & techniciens – PNR, CDTE 77...
- Formation de l'ADEME de 3 jours pour le chargé de mission sur l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial

L'atteinte de ces objectifs implique d'engager un effort soutenu dès aujourd'hui et de poser les bases d'un travail prospectif et collectif avec une ambition : faire émerger une vision du territoire à long terme et la trajectoire pour l'atteindre.

Le PCAET s'intègre au projet politique de la collectivité. La dimension « Climat-Air-Énergie » doit influencer l'ensemble des politiques sectorielles et des champs de compétences de la collectivité, ainsi que l'ensemble des démarches et outils de planification. Outre ses compétences propres, la collectivité devra mobiliser les autres collectivités qui exercent également des compétences sur son territoire.

Les Équipements Sportifs

Depuis le 1er janvier 2017 :

- la compétence optionnelle « construction réhabilitation et gestion d'équipements sportifs » exercée antérieurement par les EPCI fusionnés et dissous, a été dévolue à la Communauté de d'agglomération du Pays de Fontainebleau dans l'attente de l'adoption de ses nouveaux statuts.



Stade Philippe MAHUT (Fontainebleau)



Piscine de la Faisanderie (Fontainebleau)



Stade Coubertin (Vulaines-sur-Seine)



La Magdeleine (Samois-sur-Seine)



Tennis (Bourron-Marlotte)



Le boulodrome (Fontainebleau)



Pas de Tir à l'Arc (Fontainebleau)



Port de plaisance Valvins (Avon)



Le Grand Parquet (Fontainebleau)



Le port de Valvins

- Signature d'un avenant avec VNF (Voies Navigables de France) pour la prolongation d'un an (du 1er janvier au 31 décembre 2017) de la convention d'occupation temporaire du Port de Valvins.
- Signature d'une nouvelle convention de mandat pour un an (du 1er janvier au 31 décembre 2017) avec l'Amicale des Marins de Fon-

tainebleau pour la gestion du Port de Plaisance.

- Réalisation d'un ponton et d'une rampe de mise à l'eau.
- Réhabilitation d'un ponton et mise en place d'une protection contre les embâcles.
- Le site a été impacté par les crues de 2016 et 2017.



Crue 2017

La piscine

La fréquentation est passée de 142 867 entrées à 149 640 (+ 6.773 entrées) et le ratio gratuit / payant qui représentait en 2016 44% d'entrées gratuites et 56% d'entrées payantes passe en 2017 à 40% d'entrées gratuites pour 60% d'entrées payantes.

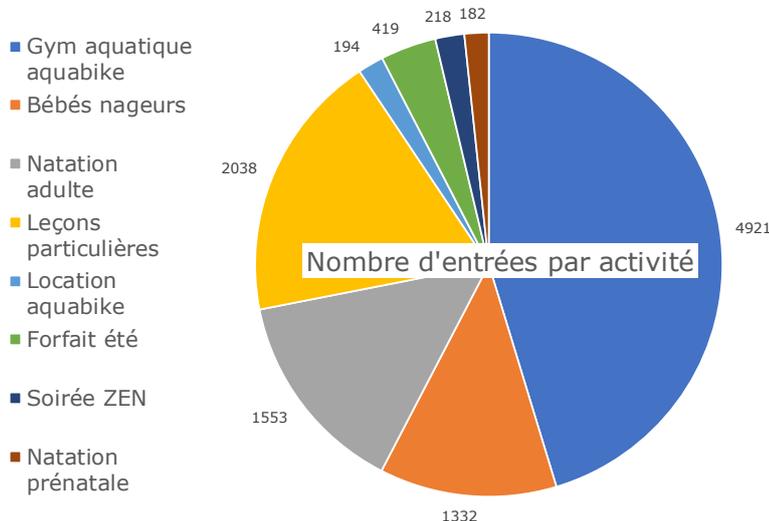
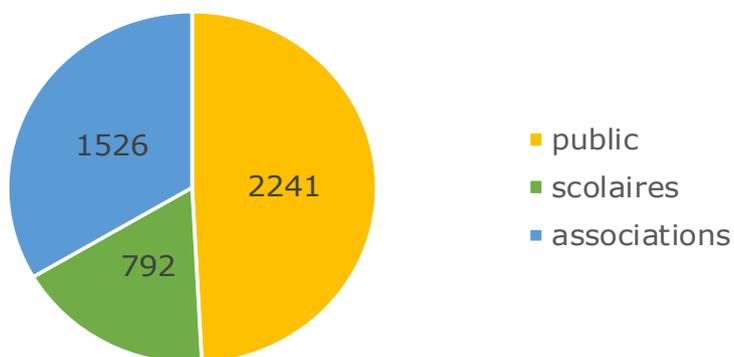
Par semaine en 2017, le nombre d'heures d'utilisation de l'équipement

173 heures de séances publiques

24 heures pour les scolaires

65 heures pour les associations

Nombres d'heures d'utilisation de l'équipement en 2017



Espace balnéo, piscine de la Faisanderie

Stade Pierre de Coubertin

Le stade en chiffres

38 heures d'occupation
par semaine
par 4 établissements
scolaires

Plus de 140 heures
par semaine
pour 14 associations
utilisatrices

17 manifestations
(karaté, foot,
rugby, badminton
et divers)

Cet équipement compte :

- 3 terrains de football ou rugby (dont 1 synthétique),
- 1 salle multisports,
- 1 dojo,
- 5 terrains de tennis dont 1 couvert,
- 1 piste d'athlétisme,
- 1 terrain multisports,
- et 1 skate-park.

En 2017, la communauté d'agglomération a financé des travaux d'éclairage des cheminements piétons et du terrain de rugby.



Stade Pierre de Coubertin (Vulaines-sur-Seine)

Stade Philippe Mahut

Cet équipement compte :

- 6 terrains de football ou rugby (dont 1 synthétique),
- 1 piste d'athlétisme avec aires de jeux et de lancer,
- 11 terrains de tennis dont 6 couverts,
- 1 plateau sportif scolaire.

En 2017, la communauté d'agglomération a financé la mise en place d'un éclairage par LED avec minuterie et remis aux normes l'accessibilité PMR des tennis couverts. La partie athlétisme et notamment l'aire de lancers longs ont bénéficié d'une remise en état des équipements d'entraînement et de compétition (cages, sols et éclairages).

Le stade en chiffres

10 052 élèves
accueillis
pour 359 classes

7248 heures
pour 10 associations

33 manifestations
(rugby, foot,
athlétisme,
cyclotourisme...)

Le Relais Assistants Maternels

A la suite du regroupement intercommunal en communauté d'agglomération, le Pays de Fontainebleau a, par continuité de service, eu la charge d'organiser l'activité RAM de l'ex-Pays de Bière, durant toute l'année 2017. Parce que les assistants maternels (AM) et gardes à domicile (GàD) sont un mode de garde privilégié pour les parents des enfants de 0 à 3 ans du territoire, les élus du Pays de Fontainebleau affirment leur souhait d'une compétence intercommunale pour le RAM et d'un développement de l'activité sur l'ensemble du territoire, dès 2018.

Les RAM ont 3 grandes missions principales

Mission 1- Informer les parents sur l'ensemble des modes d'accueil (accueil, coût, aides possibles, démarches administratives et juridiques) et les professionnels de l'accueil individuel (sur les conditions d'accès, d'exercice, d'emploi, de formation, de passerelles entre les différents métiers).

Les RAM ont une mission d'information tant en direction des parents que des professionnels. Ils sont invités à informer les parents sur l'ensemble des modes d'accueil et contribuent à la politique d'accompagnement à la parentalité.

Ils accompagnent les relations parents/assistants maternels. Les RAM sont invités à informer tous les professionnels de l'accueil individuel sur les métiers et les évolutions possibles. Donner l'information sur les différentes aides auxquelles peuvent prétendre les assistants maternels et de l'information générale en matière de droit du travail.

Mission 2- Offrir un cadre d'échanges et de rencontres des professionnels de l'accueil individuel (assistants maternels et gardes à domicile)

Les RAM proposent des temps collectifs aux professionnels de l'accueil individuel et des ateliers d'éveil aux enfants accueillis par des assistants maternels et des gardes d'enfants à domicile

Le partenariat avec les équipements et services locaux

Mission 3- Observer les conditions locales d'accueil du jeune enfant

Les RAM volontaires sont invités à des missions supplémentaires :

- Le traitement des demandes d'accueil formulées par les familles sur le site mon-enfant.fr
- La promotion de l'activité des assistants maternels
- L'aide au départ en formation continue des assistants maternels



Le Relais Assistants Maternels

En 2017
135 ateliers

1594 visites
d'assistants maternels

En moyenne
7 assistants maternels
et **18 enfants**
par atelier

Les ateliers du RAM sont gratuits et ouverts aux assistants maternels du territoire et aux enfants qu'ils accueillent de 0 à 3 ans. Quelques parents avec leurs enfants participent ponctuellement aux ateliers. Ils se déroulent en période scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis, dans différents locaux du territoire.



Le RAM, à vocation itinérante, occupe tout au long de l'année, à raison d'une fois par semaine, des locaux à Perthes, St Sauveur-sur-Ecole et Arbonne-la-Forêt. En 2017, la salle des fêtes de Fleury-en-Bière est aussi utilisée pour l'un des ateliers une fois par semaine pour pallier à l'indisponibilité des locaux de Cély.

Chaque salle mise à disposition par ces communes dispose d'un aménagement adapté aux activités et règlementaire. La référente déplace pour chaque atelier le matériel pédagogique. Ponctuellement, des salles mises à disposition par les autres communes du périmètre sont utilisées.

Les permanences administratives ont lieu l'après-midi et le mercredi, pour l'information aux publics, la gestion et la préparation des actions.

Nombre de contacts
en 2017

172 Assistants
maternels
75 parents
3 gardes à domicile

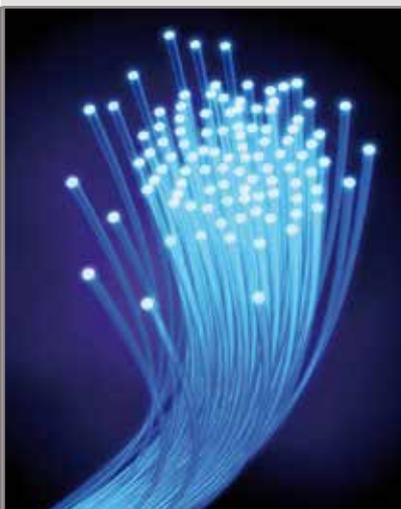


137 familles
utilisent les services
d'un assistant maternel.

On dénombre
220 participations
d'assistants maternels
aux fêtes ou événements
organisés par le RAM.

Les compétences facultatives

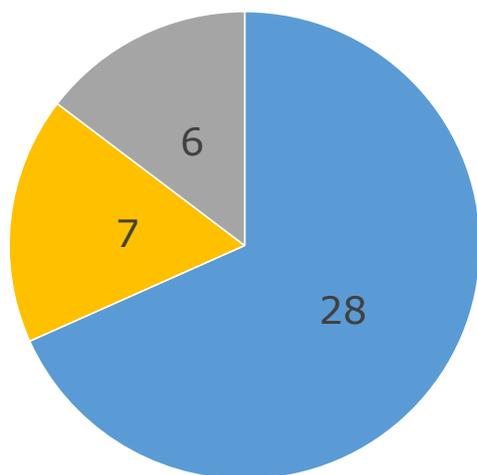
- L'aménagement numérique
- Le soutien aux activités artistiques, culturelles et sportives
- Les accueils collectifs de mineurs
- Le Parc Relais de la Gare Fontainebleau-Avon



Le soutien aux associations

En 2017 la communauté d'agglomération a apporté son soutien aux associations qui étaient soutenues antérieurement par les EPCI fusionnés et dissous.

Nombre d'associations soutenues en 2017



- associations sportives
- association à vocation culturelle
- association à vocation sociale

Au delà des subventions, le Pays de Fontainebleau a mis au service des associations des moyens de communication :

- Le recensement des manifestations associatives sur la plateforme APIDAE complétée par Fontainebleau Tourisme.
- L'intégration des manifestations dans l'agenda du site du Pays de Fontainebleau.
- La mise à disposition gratuite d'emplacement abribus en gare de Fontainebleau-Avon et dans les villes de Fontainebleau et Avon.
- La promotion par les réseaux sociaux d'évènements qui portaient sur l'ensemble du territoire.



En 2017

247 268,00 €
de subventions
ont été versés
à des associations
sportives ou culturelles
ou à vocation sociale

Les accueils collectifs de mineurs

Depuis la création de l'agglomération du Pays de Fontainebleau, le service Petite-Enfance / Enfance /Jeunesse de la Communauté de Communes du Pays de Bière et le service Jeunesse de la Communauté de Communes du Pays de Seine se sont réunis en un seul service Petite Enfance-Enfance-Jeunesse, intégrant leurs activités et leurs agents. Ce nouveau service fait partie du pôle Sport Enfance Jeunesse du Pays de Fontainebleau, hébergé dans les locaux de CELY.

En 2017, il exerce son activité en continuité de service par arrêté préfectoral 2016/DRCL/BCCCL/ N°109 du 19 décembre 2016 à l'article 10 : « afin d'assurer la continuité du service public au 1er janvier 2017, les activités en matière de gestion de relais assistantes maternelles, d'accueil de loisirs sans hébergement et d'accueil jeunesse qui étaient assurées à l'échelon intercommunal sont pris en charge, à titre transitoire, sous la responsabilité de communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, dans l'attente de l'adoption de ses nouveaux statuts. »

De fait, ces activités, sont regroupées au sein du service Petite Enfance-Enfance-Jeunesse du Pays de Fontainebleau à compter du 1er janvier 2017 et continue de s'exercer sur le périmètre des anciennes Communautés de Communes du Pays de Bière et du Pays de Seine.

Les accueils collectifs de mineurs pour les enfants et jeunes de 3 à 17 ans se déclinent en 5 activités :

- Accueil de loisirs
- Mini séjours
- Espace Jeunesse
- Journées Oxygène
- Séjours

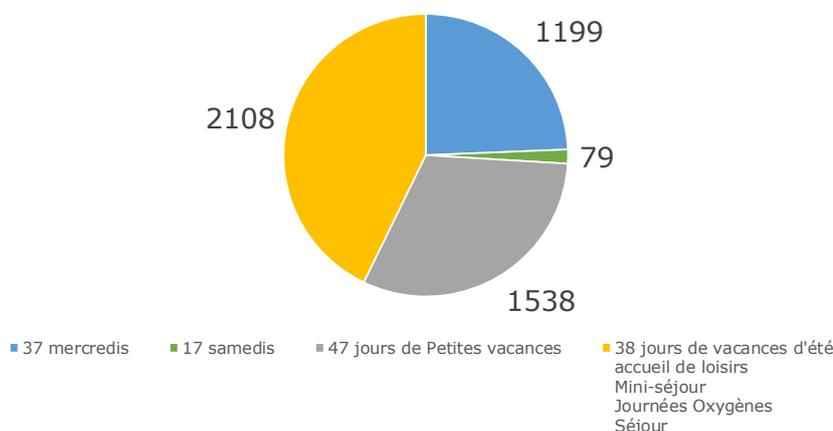
Publics accueillis

Les accueils sont ouverts à tous les enfants et jeunes sans distinction sinon celle de l'âge et dans la limite des capacités d'accueil. Ils accueillent les enfants à partir de 3 ans révolus, inscrits sur une liste scolaire, et jusqu'au lycée (moins de 18 ans révolus) Les publics du territoire sont prioritaires. L'enfant doit avoir les vaccinations obligatoires à jour et ne présenter aucun risque de maladie contagieuse.

Accueil de loisirs	Maternel	enfants de 3 à 6 ans
	Élémentaires	enfants de 6 à 11 ans
Espace Jeunesse Journées oxygène	Collégiens et lycéens	jeunes de 11 ans à 17 ans

Les activités de l'accueil de loisirs primaire était hébergé en 2017 à Saint-Sauveur-sur-École dans les locaux scolaires, dans l'attente des travaux du bâtiment socio-culturel

Nombre de journées-enfant par période en 2017



Le Pays de Fontainebleau est signataire d'un Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF de Seine-et-Marne. Il est aussi bénéficiaire des aides financières aux organismes (prestations de service, VACAF) allouées par la CAF.

Les recettes du service

Familles : 79 489.30€
Département : 5 750€
CAF : 52 180.55€



**222 familles
sont inscrites
en 2017**

Le Partenariat

Pour mener ses actions, le service Enfance Jeunesse s'appuie sur des partenaires publics et privés, en fonction des thématiques abordées par les équipes. Des professionnels interviennent aussi dans la mise en œuvre d'activités spécifiques et projets (culturelles, sportives, artistiques, techniques...) :

- Les autres services du Pays de Fontainebleau,
- Les 26 communes du Pays de Fontainebleau (dont les autres accueils de loisirs),
- Le Parc Naturel Régional,
- Le syndicat intercommunal du gymnase du Collège C. de Pisan (SICCP),
- L'inspection de l'Éducation Nationale (IEN) de Fontainebleau,
- Les écoles primaires des 9 communes issues du Pays de Bière,
- Le Collège C. de Pisan de Perthes,
- Le Collège Denecourt de Bois-Le-Roi,
- La cité scolaire F. Couperin de Fontainebleau,
- La Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne,
- Le Conseil Départemental de Seine-et-Marne (service jeunesse, PMI, en particulier),
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS),
- Le Centre d'Information Jeunesse de Seine-et-Marne (CIJ 77),
- L'organisme agréé de séjours EVAL VOYAGE,
- Les organismes de formations : IPERIA, Rebondir, Les Francas...,
- L'association Atelier Tandem (formation CAP Petite Enfance),
- L'École des Parents de Veneux-Les-Sablons,
- Les associations locales.

Le service adhère à l'association ALISE (financée par la MSA), lui permettant d'accéder à un réseau riche, des formations, des financements dans le cadre d'appels à projets, des mutualisations de matériel.

Il est aussi lié par convention au Centre d'Information Jeunesse (CIJ) de Seine-et-Marne qui a formé deux Correspondants des jeunes au sein du service et leur donne accès à l'ensemble de ses informations et supports.

Le service adhère également à l'ANDEV (Association Nationale des Directeurs de l'Éducation des Villes), principalement pour ses ressources documentaires. Il est aussi inscrit dans le Réseau Jeunesse (La Fabrique des Politiques Jeunesse) du réseau des intercommunalités en lien avec Mairie-Conseils.

Le service a participé à plusieurs appels à projets donnant lieu à l'obtention de prix ou financements, inscrits au budget 2017 :

- Caisse à savon 3000€
- Surfer prudent, surfer intelligent 750€
 - Du tag au graph 2 840€
- Découvre les acteurs de ton territoire 2 500€
 - Séjour d'été 5 000€



Accueil de loisirs à Saint-Sauveur-sur-École

Parc Relais Gare Fontainebleau-Avon

Le parc de stationnement situé rue de la Petite Vitesse sur la commune d'Avon a été mis en service en 1992. Une convention pour l'exploitation et l'entretien du parc de stationnement, a été signée le 1er janvier 1990 entre la communauté de communes Fontainebleau-Avon et la société EFFIA stationnement, pour une période de 30 ans. D'une capacité de 545 places réparties sur quatre niveaux,

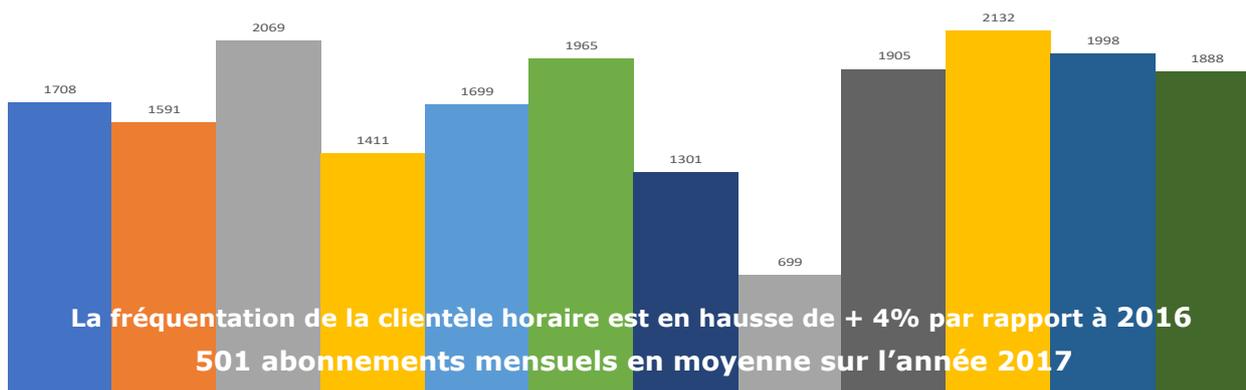
une en terrasse et trois en silos, ce parking permet, à une clientèle horaire et abonnée, de stationner au plus près de la gare.



Sur les 545 places

12 places sont réservées aux personnes à mobilité réduite (PMR),
1 place est réservée aux femmes enceintes avec enfants, aux personnes âgées, « Fair-play »,
2 places sont réservées pour le covoiturage,
4 places sont réservées pour les loueurs de la société Avis.

Évolution de la fréquentation en 2017



De Janvier à Décembre 2017

RECETTES 2017

Le chiffre d'affaires global 461 567 € HT
+ 2,30 % par rapport à 2016

Dont 251 672 € HT, de clientèle horaire
+4,40% par rapport à 2016.

Dont 209 985 € HT, d'abonnement
+0,55 % par rapport à 2016.

Ce résultat est notamment dû :

-à une **baisse des résiliations** des clients pour les départs en retraites et aux résiliations pour mutation professionnelle.

-à la **gestion minutieuse de la liste d'attente** pour les abonnements et du taux de fréquentation du parking.

-à l'**évolution des tarifs appliqués en 2017**, l'abonnement a augmenté de 1€ en 2017.

La tarification appliquée depuis le 9 janvier 2017 est la suivante:

- 1,20 € au quart d'heure
- 1,40 € pour 30 minutes
- 1,60 € pour 45 minutes

Le Pays de Fontainebleau vous informe :

1 lettre d'info
34 500 exemplaires
distribution à l'ensemble des
habitants



1 nouveau site internet
Pays de Fontainebleau
lancement décembre 2017



1 nouveau site internet
Booster, dédié aux
futur(es) entrepreneur(e)s



Réseaux sociaux
Facebook
@PaysFontainebleau
850 abonnés
250 post
@EspaceOxygeneCAPF



Twitter
@PaysFbleau
+439 followers
123 tweets



Site du Grand Parquet



Newsletters associées
22 envois
(programme
et évènements)
taux de lecture 17 à 20 %



Réseaux sociaux du grand
parquet
Facebook
@GrandParquet
13 000 abonnés



Instagram
1500 abonnés



+ de 100 manifestations du
territoire accompagnées
notamment par de l'affichage
abribus en gare de
Fontainebleau -Avon



**Pays de
Fontainebleau**
Communauté d'agglomération

44 rue du château

77300 Fontainebleau

01 64 70 10 80

accueil@pays-fontainebleau.fr

www.pays-fontainebleau.fr